



*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



INSPECTION GÉNÉRALE  
DE L'ENVIRONNEMENT ET  
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

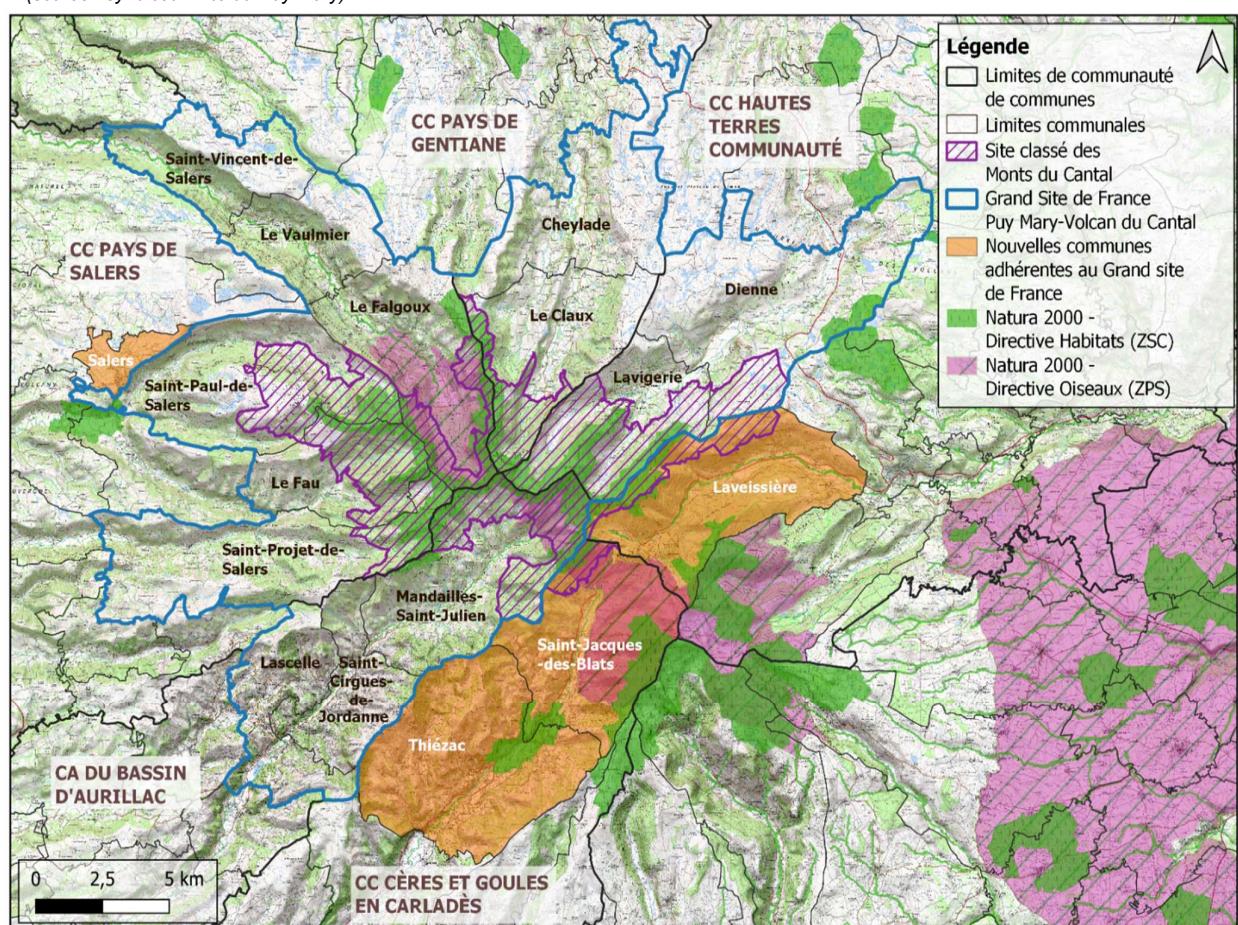
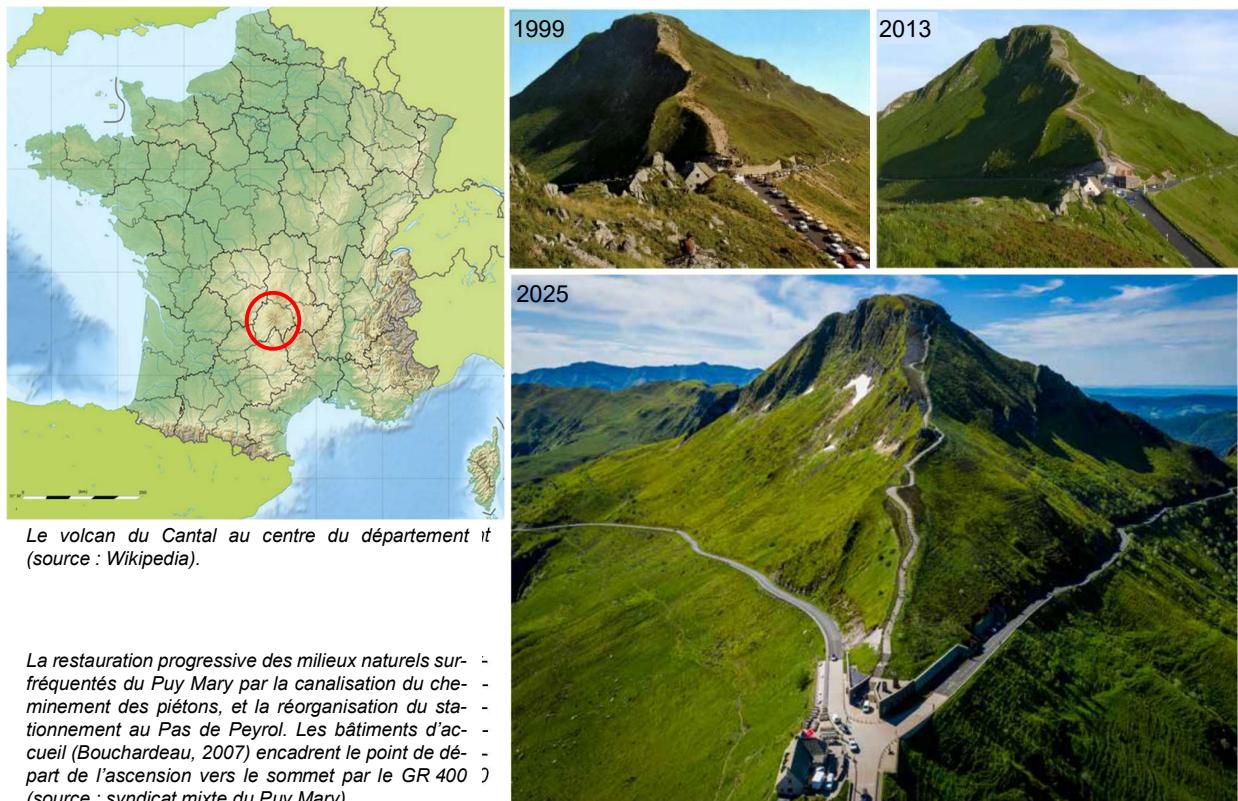
## Rapport à la commission supérieure des sites, perspectives et paysages du 17 décembre 2025

Renouvellement du label Grand Site de France « Puy Mary - Volcan du Cantal »  
2025 - 2033

Rapport IGEDD n°016355-01  
établi par

**Coralie MOULIN**  
*Inspectrice*

P  
U  
Y  
M  
A  
R  
Y



Les communes et les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) du Grand Site de France. Le site classé du « massif des Monts du Cantal », en hachuré violet. Le Grand Site de France labellisé, en bleu. La proposition d'extension du Grand Site de France, en orange. Les sites Natura 2000, en rose et vert (source : DREAL Auvergne-Rhône-Alpes).

Votre commission est consultée sur la deuxième demande de renouvellement du label Grand Site de France « Puy Mary - Volcan du Cantal », labellisé depuis 2012, et sur une proposition d'extension du périmètre de 13 à 17 communes. Le dossier de candidature s'appuie sur le bilan de la période de labellisation 2018-2024 et le programme d'actions pour la période 2025-2033, porté par le syndicat mixte du Puy Mary (SMPM), créé le 20 décembre 1999, structure gestionnaire du Grand Site de France (GSF), lequel étant intégralement situé dans le parc naturel régional des volcans d'Auvergne (PNRVA)<sup>1</sup>. Votre rapporteur s'est rendue en mission du 13 au 17 octobre 2025 (annexe 1). Deux réunions se sont tenues le 13 novembre 2025 sur l'intervention du PNRVA et le 18 novembre 2025 sur la gestion des forêts dans le Grand Site.

L'article L341-15-1 du code de l'environnement dispose que : « *Le label "Grand site de France" peut être attribué par le ministre chargé des sites à un site classé de grande notoriété et de forte fréquentation. L'attribution du label est subordonnée à la mise en œuvre d'un projet de préservation, de gestion et de mise en valeur du site, répondant aux principes du développement durable. Le périmètre du territoire concerné par le label peut comprendre d'autres communes que celles incluant le site classé, dès lors qu'elles participent au projet. Ce label est attribué, à sa demande [...] à un syndicat mixte [...] regroupant notamment les collectivités territoriales concernées. La décision d'attribution fixe la durée du label.* ».

## 1. Un paysage volcanique cantalien grandiose, reconnu par un classement

### 1.1. Le volcan cantalien : l'harmonie d'un paysage rayonnant

Le Cantal tire son nom de sa « montagne »<sup>2</sup>, vestige du plus grand volcan d'Europe<sup>3</sup>, formant un cercle d'un rayon de près de 60 km autour du célèbre Puy Mary (1 787 m), où culmine le Plomb du Cantal (1 855 m). Ce « stratovolcan »<sup>4</sup>, actif entre -13 et -3 millions d'années, a connu éruptions et effondrements. Des planèzes basaltiques (Salers, Limon, Saint-Flour) affleurent sur les trois quarts du massif, ainsi qu'un piémont de lahars<sup>5</sup> sur son quart sud-ouest. Ces roches variées, soumises à une érosion différenciée<sup>6</sup>, dessinent les sommets caractéristiques, comme autant de repères attachants dans le paysage.



Les paysages du site classé du « massif des monts du Cantal » : crêtes, hauts versants, pelouses d'altitude et forêts anciennes. La route départementale ( RD ) 17 vers le Pas de Peyrol , souligne discrètement le paysage (photo CM, octobre 2025).

Sept principales vallées glaciaires rayonnantes y trouvent leur source : Jordanne, Maronne, Mars, Petite Rhue, Santoire et son affluent l'Impradine, Cère et Alagnon. Leurs têtes de bassin versant, bocagères, composées d'un chevelu hydrographique complexe, sont parfois encadrées de cirques glaciaires<sup>7</sup>. Les versants et sommets, plus ou moins abrupts, sont occupés par les pelouses

<sup>1</sup> Crée en 1977, dont le classement a été renouvelé ou prorogé en 1993, 2000, 2010, 2013 et 2021, jusqu'au 21 juin 2028.

<sup>2</sup> Le « toponyme Cantal est très ancien, puisque la racine Cane ou Cante est pré-gauloise » (Jean-Marie Cassagne). Le Cante est une hauteur rocheuse au sommet arrondi, sans végétation.

<sup>3</sup> Bureau de recherches géologiques et minières (BRGM). Notice de la carte géologique harmonisée du Cantal. Août 2009.

<sup>4</sup> Volcan complexe, formé de couches stratifiées de laves ou de laves et de scories. Le strato-volcan dont le prototype est le volcan strombolien (George, 1984).

<sup>5</sup> Les dépôts de pente fossiles (avalanches de débris, coulées de débris) sont très développés et forment un important piémont d'accumulation qui entoure l'édifice volcanique central (source : BRGM).

<sup>6</sup> Basaltes, phonolites et trachytes majoritairement.

<sup>7</sup> Les principaux sont les cirques du Falgoux (vallée du Mars, de Récusset (Maronne), de l'Impradine et de la petite Rhue).

d'altitude, les hêtraies sapinières, les plantations de résineux et certains milieux forestiers remarquables (hêtraie atlantique, forêts alluviales ou d'éboulis). L'érosion glaciaire a donné au Puy Mary sa forme « d'évêque à la mitre fourchue »<sup>8</sup>. Son nom proviendrait de Marius, saint populaire « aux nombreuses légendes et représentations »<sup>9</sup>.



Le belvédère renommé du Puy Mary  
(Photo CM, octobre 2025).

« Le cirque de Récusset est composé des cirques de l'Impramau et des sept Fontaines dans la haute vallée glaciaire de la Maronne sur la commune de Saint-Paul-de-Salers. Il est surmonté par le Puy Violent (1 592 m) et le Roc des ombres (1 633 m) » (Source : SMPM).



## 1.2. Le classement des "monts du Cantal" en 1985 et les autres protections patrimoniales

Le Puy Mary, site inscrit depuis le 6 mai 1964 sur un périmètre restreint<sup>10</sup>, a vu sa protection renforcée par le classement, par décret du 23 octobre 1985, sur dix communes, du « massif des monts du Cantal », sur environ 8 500 ha, formant un « ensemble homogène dont la conservation et la préservation présentent, en raison de son caractère pittoresque, un intérêt général ». La préservation des caractéristiques du site classé doit beaucoup à sa vocation pastorale et forestière, avec peu d'installations humaines permanentes, hormis les quelques 200 burons<sup>11</sup> du massif. Certains cols ont été intégrés au classement, au carrefour du réseau viaire et des sentiers de grande randonnée (GR) 400 ou GR 4. En effet, lors de la commission supérieure des sites, perspectives et paysages (CSSPP) de 1983, portant sur ce classement, l'inspecteur général Jacques Houlet alertait déjà sur « le développement incontrôlé des stationnements sauvages le long des routes, [...] dénaturant le site à proximité des cols et belvédères ». La RD 17 peut être qualifiée de « route paysagère », tant elle respecte la topographie existante, en suivant les courbes de niveau. Les virages en lacets et le passage des cols sont plus sensibles à tout phénomène susceptible d'impacter le grand paysage (élargissement de voiries, érosion).

Une variété de monuments historiques (MH) complète cette protection (annexe 2), tels que les « cases de Cotteuges », habitat médiéval à Saint-Vincent-de-Salers ou le château d'eau du Lioran à Laveissière. La commune de Salers, qui compte près de vingt de ces monuments protégés, est couverte depuis 2014 par un site patrimonial remarquable (SPR), tout comme celle de Fontanges, qui jouxte le Grand Site.

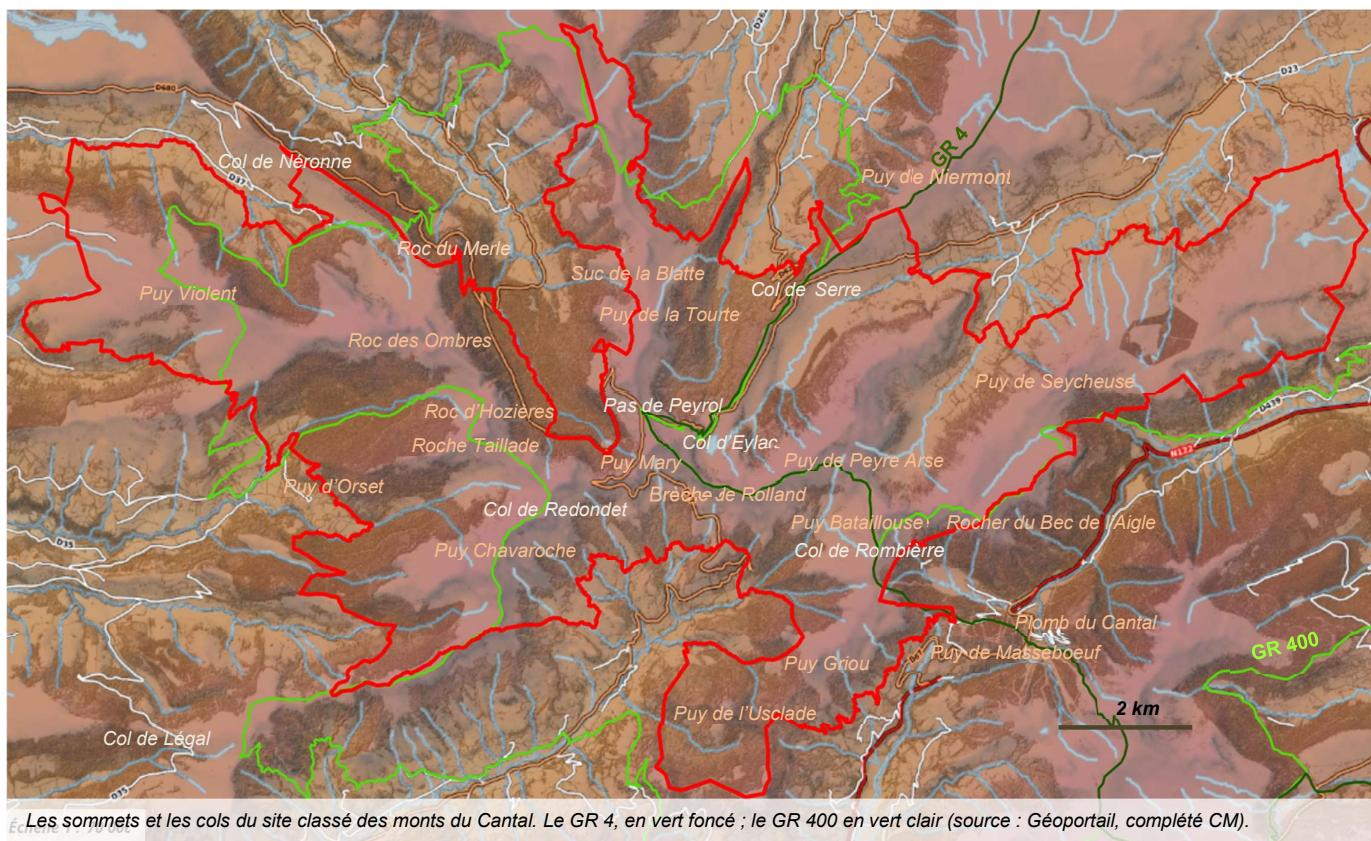
<sup>8</sup> Source : Puy Mary et Lioran. 4 juillet 1926. Marcel Bignat.

<sup>9</sup> Source : Un saint légendaire auvergnat et sa vie médiévale (M.Y. Duval et P. Moulier).

<sup>10</sup> Le site inscrit, non abrogé, est recouvert par le site classé, protection la plus forte, qui produit ainsi ses effets.

<sup>11</sup> En Auvergne, Petite cabane de berger, et, spécialement, petite fromagerie (Le Petit Robert).

Les sites Natura 2000 (carte page 2) du « massif Cantalien » (6 116 ha)<sup>12</sup> et des « monts et du Plomb du Cantal » (6 408 ha)<sup>13</sup> se distinguent respectivement par une grande diversité végétale, avec « 22 habitats d'intérêt communautaire sur 88 % de sa surface »<sup>14</sup> et par une riche avifaune nicheuse et migratrice, sur un axe migratoire privilégié<sup>15</sup>. Les « vallées de la Cère et de la Jordanne » (3 031 ha) abritent en particulier trois espèces d'intérêt communautaire : la loutre, le chabot commun et la lamproie de Planer. Dienne est concernée par les « tourbières du nord-est Cantalien »<sup>16</sup> et la réserve naturelle régionale « du rocher de Laqueille » (48 ha). La gestion durable des forêts du massif, majoritairement publiques (annexe 3), s'inscrit dans les aménagements forestiers de l'Office national des forêts (ONF), incluant les enjeux relatifs aux habitats et espèces d'intérêt communautaire. Le parc naturel régional des volcans d'Auvergne (PNRVA), dont la charte est en cours de révision, est un acteur essentiel du projet de développement durable, notamment en tant qu'opérateur des sites Natura 2000 ou gestionnaire de programmes financiers et techniques (annexe 4). Parmi les espaces naturels sensibles (ENS), on recense le Pas de Cère à Thiézac et le cirque de Récusset<sup>17</sup>, déjà évoqué, faisant l'objet d'une valorisation soutenue par le département, le SMPM et le PNRVA.



Les motifs paysagers du site classé sont uniques, à perte de vue : des étendues de hauts sommets volcaniques calmes et puissants, aux pelouses montagnardes (en rose ci-dessus), des forêts (aplomb plus foncé ci-dessus), les burons, les cols, routes et chemins. Ces derniers mènent à l'étendue et à l'intimité des vallées habitées aux multiples patrimoines.

<sup>12</sup> Zone spéciale de conservation (ZSC) FR 8301055 : Le Falgoux, Laveissière, Lavigerie, Le Claux, Mandailles-Saint-Julien, Saint-Jacques-des-Blats, Saint-Paul-de-Salers, Saint-Projet-de-Salers.

<sup>13</sup> Zone de Protection Spéciale FR 8310066 à Laveissière, Le Falgoux, Mandailles-Saint-Julien, Paulhac, Saint-Jacques-des-Blats.

<sup>14</sup> Buxbaumie verte, Arnica des montagnes, 3 lycopodes. Plus de 40 espèces végétales protégées (source : PNRVA).

<sup>15</sup> ZSC FR8302041 à Lascelle, Mandailles-Saint-Julien, Saint-Cirgues-de-Jordanne, Saint-Jacques-des-Blats, Thiézac.

<sup>16</sup> Site Natura 2000 ZSC FR8301056.

<sup>17</sup> Cet ENS de 920 ha a fait l'objet d'un livret pédagogique et est agrémenté de deux sentiers intitulés « Sur les pentes du pré dansant » et « Le Petit Pâtre ». On y dénombre 83 espèces de flore et 33 espèces de faune patrimoniales source : SMPM.

### 1.3. La constance du projet de développement durable : 30 ans de récit du Grand Site du « Puy Mary - Volcan du Cantal »

#### • Une notoriété aux origines du Grand Site

La notoriété du Puy Mary émerge à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle avec l'essor du tourisme ferroviaire, du thermalisme<sup>18</sup> et des premiers sports d'hiver<sup>19</sup>. Dès le début du XX<sup>e</sup> siècle, le Touring Club de France soutient la création de la RD 17 menant au Pas de Peyrol. L'aménagement précoce du « *merveilleux belvédère*<sup>20</sup> » attire un tourisme estival croissant, faisant du Puy Mary le site naturel le plus visité du Cantal, voire de l'Auvergne, avec une fréquentation proche de celle du Puy-de-Dôme. Cette dernière, cumulée au manque de dispositifs d'accueil et d'interprétation, a eu des conséquences lourdes : dégradation du massif, aux roches volcaniques fragiles et sensibles à l'érosion, pollutions, cueillette sauvage et stationnement anarchique. En outre, les vallées « *se tournent le dos*<sup>21</sup> », notamment en raison de la fermeture, six mois dans l'année, du col du Pas de Peyrol. Les difficultés économiques et la chute démographique, constante depuis 1999, sont alors des préoccupations majeures du territoire.



Le Pas de Peyrol au moment du lancement de l'OGS, avec un ancien restaurant à gauche et l'absence de gestion paysagère, à droite (extrait du dossier de candidature au premier label<sup>21</sup>, SMPM).

L'Opération Grand Site (OGS) du Puy Mary, officialisée dès 1995, se construit sur un périmètre d'environ 10 km de rayon, correspondant à la zone de visibilité réciproque entre le Puy Mary et les vallées habitées. Les motifs d'intérêt général du site classé constituent très tôt le cadre du projet, défini par Alain Mazas, paysagiste concepteur, pour pallier la triple dégradation « *de la qualité du site classé, de sa fréquentation et de ses conditions d'accueil* », avec l'objectif de le « *renaturer autant que de besoin* »<sup>22</sup>. Les orientations stratégiques de l'OGS font l'objet de quatre principales recommandations de la CSSPP du 11 mars 1999<sup>23</sup> : l'engagement de l'État, l'encadrement des travaux routiers, la prise en compte des vallées environnantes et l'expérimentation de navettes « *dont il convient de vérifier la validité au plan économique* ».<sup>24</sup>

#### • Une première labellisation en 2012 autour d'un cadre de référence paysager

En 2012, on recensait 2 178 habitants sur le Grand Site et plus de 500 000 visiteurs, avec environ 90 000 ascensions annuelles du Puy Mary, et 35 000 randonneurs sur les 350 km de sentiers<sup>25</sup>, dont 22 000 sur la Brèche de Roland. Lors de la CSSPP du 28 juin 2012, Bertrand Creuchet, inspecteur général, salue les multiples réussites de l'OGS : un Pas de Peyrol réaménagé, avec un parking réduit à 150 places, la suppression des « *250 véhicules garés de manière anarchique* », des routes au rendu paysager « *loin des boulevards rencontrés dans beaucoup de nos sites naturels* », un meilleur entretien des sentiers, des nouvelles maisons de site au cœur des vallées,

<sup>18</sup> En 1898, la Compagnie d'Orléans ouvre le Grand-Hôtel qui attire à Vic-sur-Cère une clientèle nombreuse et aisée (<https://vicsur-cere.fr>).

<sup>19</sup> La station du Lioran se développe dès 1906, grâce aux immenses travaux ferroviaires de construction de deux tunnels sous le col du Lioran, en 1843 et 1868 et l'ouverture de la ligne Aurillac/Clermont-Ferrand et l'édition de la gare du Lioran en 1886. Deux hôtels furent construits en 1896 et 1898, dont un détruit en 2010. Le Club Alpin Français y organise en 1911 le Concours International de Ski, aux 18 éditions, qui fut à l'origine des Jeux Olympiques d'Hiver en 1924, à Chamonix Mont-Blanc (source : <http://tousurteilioran.free.fr/histoire.html>).

<sup>20</sup> Puy Mary et Lioran. 4 juillet 1926. Marcel Bignat

<sup>21</sup> Expression tirée du dossier de candidature au label de 2012.

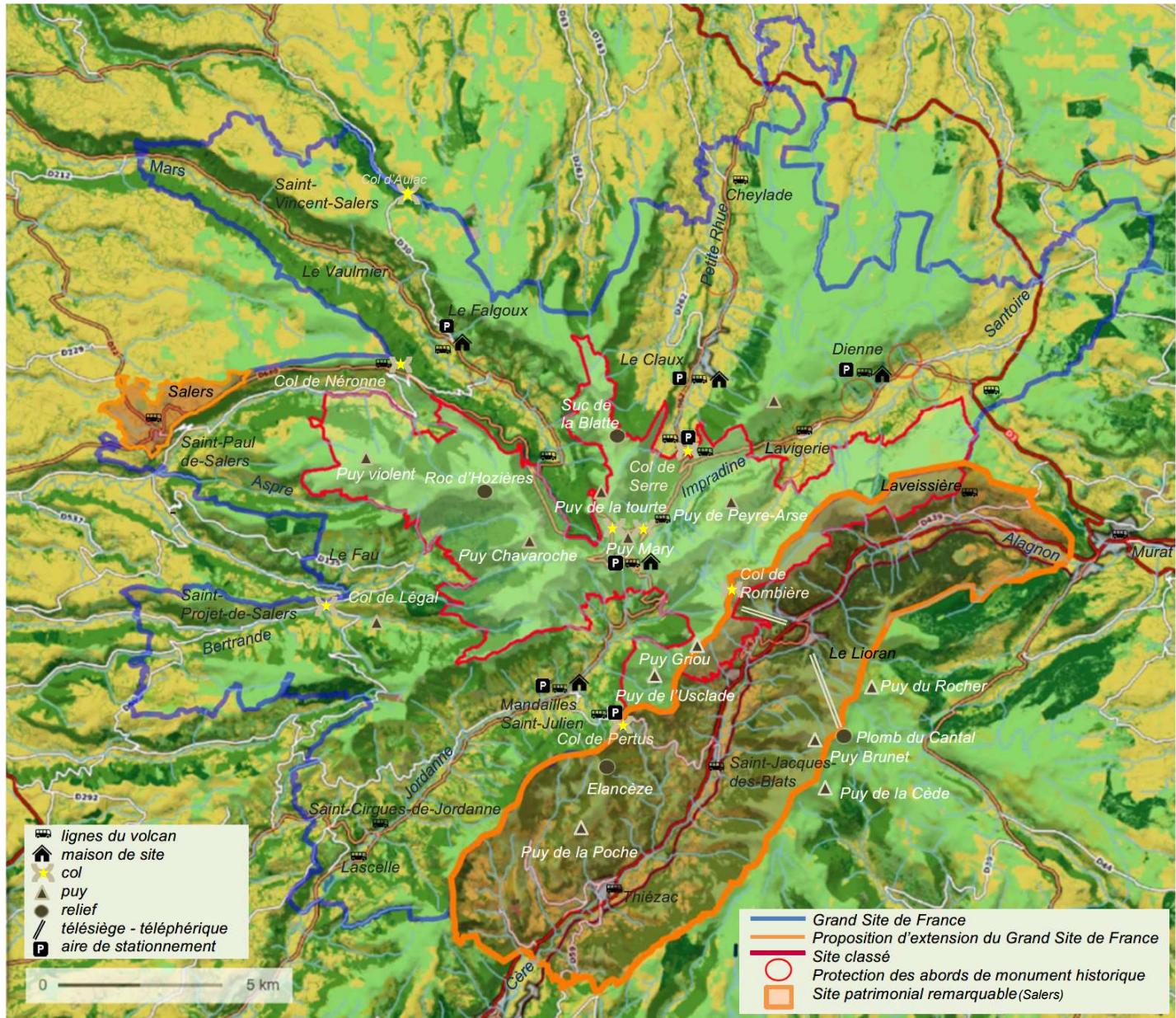
<sup>22</sup> Etude de référence paysagère de l'OGS. 2000. Alain Mazas, paysagiste concepteur.

<sup>23</sup> La CSSPP rappelle le caractère emblématique du Puy Mary, l'importance du Pas de Peyrol comme point de transit, le maintien de stationnement intermédiaires au col de Serre, à Eylac et au Redondet, la nécessité d'intégrer le patrimoine villageois et géologique au projet, l'aménagement du réseau routier dans le sens de l'intérêt touristique et de l'insertion paysagère

<sup>24</sup> Rapport établi par Michel Brodovitch, conseil général des ponts et chaussées, 11 mars 1999

<sup>25</sup> Source : compte-rendu de la CSSPP du 28 juin 2012.

au nombre de cinq aujourd’hui, « *globalement réussies, dans de beaux bâtiments* », des burons restaurés et une nouvelle signalétique. L’ambition est claire : « *passer de 500 000 personnes qui restent deux heures sur site à 250 000 qui y restent deux jours* »<sup>26</sup>. La labellisation du 12 décembre 2012 est obtenue à l’unanimité, sans recommandation.



Les principaux reliefs, l’hydrographie et l’occupation du sol du site classé et du Grand Site de France et leurs équipements d’accueil structurants (source : Géoportail, complété par CM).

- Une seconde labellisation en 2019 reconnaissant la restauration continue des cols et des chemins sur fréquentés et la mise en place de navettes

Cette seconde labellisation a notamment été fondée sur la mise en place de navettes<sup>27</sup>, assortie d’un schéma directeur routier conçu par Claude Chazelle, paysagiste concepteur, dans une approche de « ménagement » des paysages, en améliorant les accès.

<sup>26</sup> Citations de ce paragraphe issues du rapport CGEDD établi par Bertrand Creuchet, pour la CSSPP du 28 juin 2012.

<sup>27</sup> Appelées lignes du volcan aujourd’hui.

La restauration des cols sensibles a ainsi été programmée<sup>28</sup> et la réhabilitation des « zones érodées » des GR s'est intensifiée, notamment sur le versant est du Puy Mary et sur le Puy Griou. Ainsi, dans son rapport en CSSPP du 13 décembre 2018, Dominique Michel<sup>29</sup> soulignait la finalisation des travaux sur le Pas de Peyrol (stationnement, réaménagement du sentier et du belvédère), le col de Serre (station d'activités de pleine nature, requalification paysagère et création d'un belvédère) et le col d'Eylac (reconversion du buron de la Brèche de Roland en restaurant), ainsi que l'achèvement de la nouvelle muséographie des cinq maisons de sites.

La CSSPP a formulé trois recommandations au Grand Site à l'horizon 2025 :

1. développer une réflexion sur le lien entre la station de ski du Lioran et le Grand Site de France dans le respect de la singularité paysagère et patrimoniale du Grand Site de France,
2. initier un plan de paysage ayant pour objectif principal les questions de la transition énergétique pour travailler sur l'évolution des paysages articulé à la charte architecturale et paysagère,
3. élaborer une charte architecturale et paysagère pour atteindre l'objectif de préserver la singularité paysagère et patrimoniale du Grand Site de France, et pour faciliter la bonne intégration des projets.

Ainsi, la constante et les impondérables du Grand Site sont de « réparer la montagne », les paysages et les milieux naturels, d'intervenir sur les « zones érodées », de conserver une « route paysagère », discrète avec un soin apporté, en douceur, au strict minimum. Aujourd'hui les composantes paysagères du site classé sont toujours sensibles à la fréquentation, à la déprise agricole et au changement climatique. La fréquentation reste globalement stable, autour de 500 000 passages au Pas de Peyrol et 90 000 ascensions annuelles du Puy Mary.

## 2. Le bilan de la période de labellisation 2018-2024

### 2.1. Un socle opérationnel du Grand Site de France stabilisé

Le syndicat mixte ouvert du Puy Mary est la structure de gestion, de coordination, de suivi et d'animation du Grand Site, « pour la gestion durable de ce haut lieu, joyau du patrimoine cantalien »<sup>30</sup>. Il repose sur un mode de financement stable : 70 % par le conseil départemental, premier financeur, 20 % par le conseil régional et 10 % par les 13 communes fondatrices, aujourd'hui 17. Le comité syndical est un espace de dialogue et de décisions où les communes des différentes vallées, qui siègent tous les trimestres, ont voie délibérative. Votre rapporteure a constaté la solidité du lien entre les communes et leur réelle expression dans le projet, à la hauteur de leurs moyens. Quotidiennement « les vallées se parlent »<sup>31</sup>. Le syndicat n'a pas intégré les cinq établissements publics de coopération intercommunale (EPCI), mais les communes les représentent<sup>32</sup>, avec désormais un collège dédié<sup>33</sup>, permettant d'aborder la mutualisation, la coordination en matière de gestion de sentiers, de tourisme, d'assainissement, etc. A la question d'ajouter les EPCI comme membres du syndicat, il a été répondu que cela correspondrait *in fine* à une partie non négligeable de la population du Cantal ! Le syndicat comprend quatre salariés permanents (la directrice, le chargé de communication, la chargée du secrétariat et de la comptabilité et l'agent technique) et une quinzaine de saisonniers, présents d'avril à octobre, financés notamment par les dividendes générés par les boutiques<sup>34</sup>. Un garde nature du PNRVA, personne-clé du dispositif, est mis à disposition à mi-temps sur le Grand Site. Le suivi des actions et du budget fait l'objet d'un communiqué de presse annuel, valant rapport d'activité.

Le COPIL, créé en 1997, sous la co-présidence Etat/SMPM, constitue l'organe stratégique du GSF. Il est composé des maires, des services déconcentrés de l'Etat, du PNRVA, des organismes tels que la chambre d'agriculture, l'ONF, la chambre des métiers et de l'artisanat, la chambre de commerce et d'industrie, le centre permanent d'initiative à l'environnement, le conseil en architecture, urbanisme et environnement (CAUE), les acteurs économiques et touristiques et les

<sup>28</sup> Sept cols ont particulièrement retenu l'attention du GSF : d'abord le Pas de Peyrol, le col de Serre, le col d'Eylac ; ensuite les cols de Pertus, Légal, Néronne et Aulac, dont l'étude en vue la réhabilitation a été finalisée en 2017.

<sup>29</sup> Rapport CGEDD n°012470-01 établi par Dominique Michel, Architecte et urbaniste en chef de l'Etat, Chargée de mission d'inspection générale des sites. 13 décembre 2018.

<sup>30</sup> Dossier de demande de label de 2012.

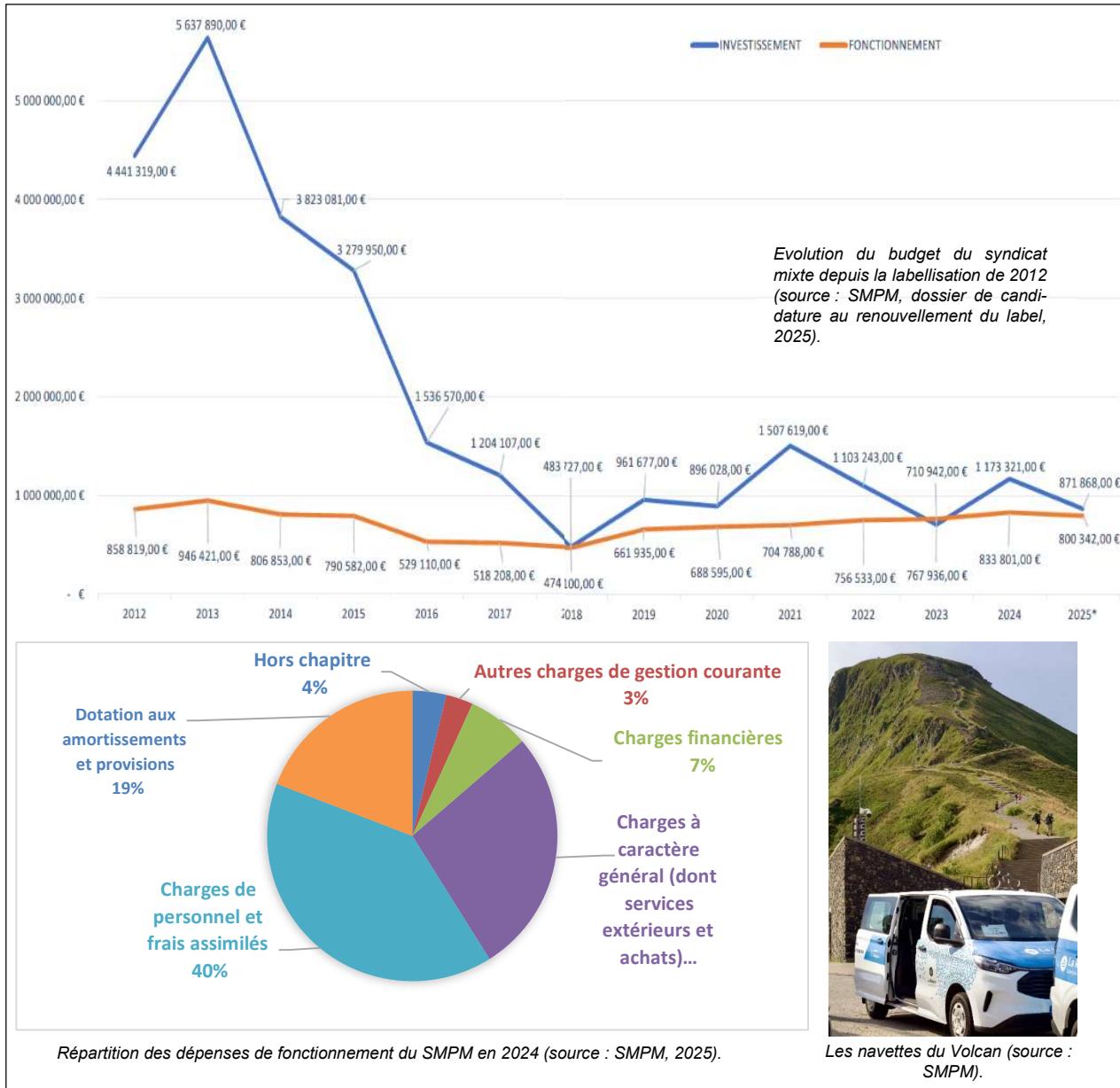
<sup>31</sup> Expression de Philippe Fabre, président du SMPM.

<sup>32</sup> Le maire de Cheylade et du Claux représentent la communauté de communes (CC) du "Pays de Gentiane", le maire de Laveissière est vice-président de la CC "Hautes Terres Communauté", la maire de Saint-Jacques-des-Blats et le maire de Thiézac représentent la "CC Cère et Goul en Carladès", y représente la CC du pays de Gentiane.

<sup>33</sup> Collège des entités associées correspondant aux 5 EPCI (source : statuts du SMPM).

<sup>34</sup> Le ROB 2024 recense les ventes boutiques 2023 à 122 280 € HT.

associations environnementales. Des réunions techniques régulières rassemblent le syndicat, la direction départementale des territoires (DDT), l'architecte des bâtiments de France et l'inspectrice des sites de la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL), dans une co-construction appréciée de tous les acteurs rencontrés. Un conseil de développement et ses groupes thématiques réunissaient de multiples partenaires publics et privés. Il n'apparaît plus actif aujourd'hui.



Au total, près de dix millions d'euros ont été investis par le SMPM entre 2012 et 2018<sup>35</sup> et environ trois millions d'opérations réalisées de 2018 à 2025 (annexe 5), sur des budgets prévisionnels cumulés de 7,7 millions d'euros<sup>36</sup>. Le fonctionnement se stabilise, avec 710 000 € en moyenne sur les 8 ans du label. En 2024, la répartition du budget de fonctionnement porte pour 40 % sur les charges de personnel, pour un montant global de 830 700 € (voir graphique ci-dessous).

<sup>35</sup> Source : débats de la CSSPP de 2018.

<sup>36</sup> Cet écart entre le budget cumulé programmé et les opérations effectivement réalisées provient de l'écriture budgétaire (emprunt, amortissement et report de solde négatif) et des opérations reportées (col de Légal, sentier des Quirous, budgété en 2021 et réalisé en 2024, bornes VAE budgétées et finalement abandonnées, report de la muséographie au Pas de Peyrol, finalement réalisée en 2024).

La vente des produits locaux et des produits dérivés participe à cette stabilité financière. Au logo officiel du Grand Site de France, largement utilisé dans les outils de communication et les lieux d'accueil et d'interprétation, s'ajoute un logo « Puy Mary 1 787 m » utilisé pour les produits dérivés. Le Grand Site sait allier un usage institutionnel du label et une valorisation de ses activités dans le respect de ce dernier.

Le conseil départemental du Cantal, acteur clé de la gestion des espaces naturels, de la politique touristique et de la gestion des infrastructures routières, a investi 4 734 589 € sur les 17 communes pour renforcer et entretenir la voirie et les délaissés routiers du GSF, entre 2018 et 2025. Le conseil régional d'Auvergne-Rhône-Alpes, acteur de la mobilité et du développement touristique, finance désormais les navettes pour un coût annuel atteignant 360 000 € en 2025. Le PNRVA intervient aux côtés du SMPM, qui encourage son implication sur-mesure aux problématiques du Grand Site de France. L'Etat finance régulièrement le GSF<sup>37</sup>. Depuis 2019, environ 270 000 € ont été engagés ou soldés sur les crédits Etat/DREAL<sup>38</sup>. Cet appui spécifique est particulièrement apprécié et utile au fonctionnement d'un Grand Site, à la fois modeste et ambitieux, dans un territoire très rural.

Le SMPM est stable dans ses effectifs, consolidé dans ses financements, avec un appui stratégique et financier du Conseil départemental, du Conseil régional, de l'Etat et une contribution du PNRVA au projet de développement durable, à décliner et territorialiser dans sa future charte.

## 2.2 Un bilan nourri sur la période 2018-2025

- Objectif 1 : préserver la singularité paysagère et patrimoniale du Grand Site de France.

Sur les 17 actions prévues, huit sont réalisées ou en cours, trois reportées, une testée sans succès et cinq non réalisées pour des raisons sanitaires ou d'efficience<sup>39</sup>.



Le Bédélat du Cassaire (abri à veaux ou à bêtes malades), le long du GR 400, à 1 600 m d'altitude, patrimoine pastoral qui daterait du XVIII<sup>e</sup> siècle, est aujourd'hui parfaitement restauré (source : SMPM).

Panser les cicatrices de la surfréquentation avec soin, sur le GR 400 au col du Redondet (photo CM, octobre 2025)

<sup>37</sup> L'enfouissement des réseaux électriques et de fibre optique de la maison de site du Puy Mary est financé à hauteur de 256 000 € par du FNADT.

<sup>38</sup> Labellisation « rivière sauvage », projet en photographie/journalisme et édition d'un ouvrage, plan de paysage transition énergétique, programme de requalification des points d'abreuvement, refonte de la muséographie du Pas de Peyrol, ingénierie, amélioration de l'accès à des zones érodées.

<sup>39</sup> Il s'agit du concours agricole, qui n'a pu être réalisé en raison de la double crise sanitaire du COVID et du FCO ; l'expérimentation de méthodes d'exploitation forestière respectueuses des milieux, la gestion des massifs forestiers aux abords des routes, la valorisation des essences locales dans le cadre de marchés forestiers de niche, l'accompagnement des professionnels sur la base d'un plan de gestion à l'échelle du Syndicat Mixte du Puy Mary et enfin le défrichement des zones difficilement accessibles, qui a fait l'objet d'une phase de test. La définition d'une aire d'influence paysagère a été traitée dans le cadre de la réalisation d'un « plan de paysage transition énergétique » (PPTE) (voir partie 3). Trois autres actions initialement envisagées pour conseiller les porteurs de projets sont réorientées vers la future charte paysagère et architecturale.

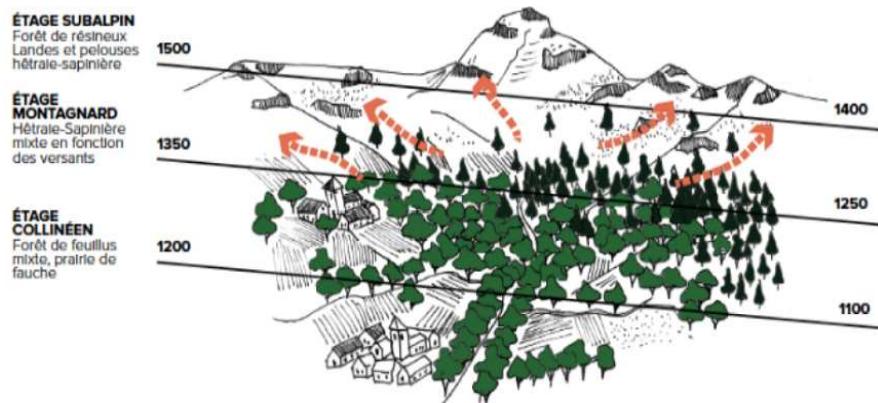
Le plan de paysage transition énergétique (PPTE) est une réalisation notable de cette période de labellisation. Ses actions prioritaires sont reprises dans le futur programme à l'horizon 2033, tout comme l'élaboration de la charte architecturale, paysagère et environnementale.

La résorption des zones érodées des GR, majeure, s'est concentrée sur les puy Mary, Chavarache, Violent, de la Tourte et la Brèche de Roland. Au col du Redondet, ci-dessous, les équipes du SMPM et du PNRVA ont transporté les matériaux à dos d'homme. Cet aménagement, déjà colonisé par la végétation, épouse le relief. L'utilisation de potelets plus discrets et de filins en acier, également utilisés dans certains Grands Sites, pourrait être évaluée.

Par ailleurs, 21 burons publics ou privés ont été rénovés entre 2018 et 2025, dont huit en site classé, ainsi que trois granges. La restauration du bédélat<sup>40</sup> du Cassaïre à Mandailles-Saint-Julien a été réalisée par des artisans locaux. Une nouvelle cabane pastorale a été construite, adaptée aux usages contemporains. Une étude<sup>41</sup> sur le pastoralisme a permis de mieux connaître les préoccupations des éleveurs<sup>42</sup> accentuées par la sécheresse, le tarissement des sources et la diminution du niveaux des cours d'eau<sup>43</sup>. En outre, les éleveurs ont exprimé le besoin d'échanges collectifs et d'accompagnement (accès aux biens de sections, communaux, conciliation des usages). Deux groupements pastoraux ont été récemment créés, ainsi que dix points d'abreuvement sur huit communes du GSF entre 2021 et 2025 (annexe 6). L'étude met en exergue des espaces en déprise, dont la reconquête potentielle est possible par une mise en paturage relativement rapide, sans intervention mécanique.

L'étude sur les forêts anciennes<sup>44</sup>, menée par le PNRVA dans le cadre de l'opération de l'association « Sylv'ACCTES »<sup>45</sup>, a été réalisée mais les autres actions forestières, jugées « trop ambitieuses », n'ont pas été engagées ou n'ont pas dépassé la phase de test, notamment sur le défrichement des zones difficiles et le développement des accrues, zones de peuplements clairsemés plus ou moins densément d'espèces pionnières ou post-pionnières.

*Le déplacement de la zone de combat, limite entre les étages intermédiaire et supérieur est accentué avec le changement climatique. Cette évolution de la forêt est accentuée par la déprise des zones difficiles d'accès pour le pâturage et le développement des accrues forestières sur les versants (coloco et institut négawatt, dans le cadre du plan de paysage transition énergétique).*



<sup>40</sup> Ancien abri à veaux ou à bêtes malades.

<sup>41</sup> Etude agro-pastorale sur le SMPM, printemps 2021 (Région Auvergne-Rhône-Alpes, SMPM, Réseau pastoral, Auvergne Estive).

<sup>42</sup> 411 aires pastorales sur 18 520 ha pour 18 146 têtes (essentiellement des bovins allaitants et des ovins), soit 62 % de sa surface agricole utile du GSF situées entre 900 m et 1 820 m d'altitude. Trois Groupements Pastoraux et quatre collectifs représentent environ 2,6 % du total. La déprise porte sur 18 % de la surface totale, soit environ 3 420 ha. 33 points d'eau en mauvais état et 74 aires pastorales n'en disposent pas. Seuls 2/3 des accès sont en bon état.

<sup>43</sup> Selon le rapport du CGAER intitulé « Plus de 20 000 ha de terres agricoles abandonnées chaque année, un angle mort des politiques foncières. Prospective relative aux terres agricoles délaissées à l'horizon 2050 », en ce qui concerne les surfaces ouvertes, en estives, les menaces qui pèsent sur le pastoralisme (6 % de la SAU française et 1/4 de nos élevages), pourraient amplifier le phénomène actuel d'abandon (1,6 à 1,8 millions d'ha sont en jeu en France). « Les difficultés d'accès au foncier nécessaire pour l'alimentation animale qui recouvrent diverses réalités : le « morcellement entre propriétaires », la « concurrence avec d'autres usages » ou sur la « ressource fourragère », « le changement climatique » et « l'accroissement de la prédatation, en particulier par le loup », « qui nécessite des mesures de protection et des adaptations » et enfin les changements de consommation de viande. Il précise qu'un des scénarios, « pasto-durable » se caractérise par un soutien renforcé des pouvoirs publics entre 2020 et 2025, « notamment avec le paiement des services environnementaux, prolongeant le modèle de l'exploitation familiale avec des modes de consommation fondés sur les produits de qualité permettant aux éleveurs d'améliorer leur marge et une protection aux frontières de l'UE ». Ce scénario allie « la viabilité de l'espèce (loup) et la baisse de la pression de prédatation ».

<sup>44</sup> Forêts de plus de 200 ans identifiables, notamment, sur la carte de Cassini des XVIII et XIX<sup>e</sup> siècles.

<sup>45</sup> Ce dispositif permet aux sylviculteurs de réaliser des travaux d'amélioration des peuplements qui, par leur nature, vont orienter la sylviculture vers des dynamiques naturelles et des peuplements plus résistants et plus résilients.



Vue de la haute vallée de la Jordanne depuis le sommet du Puy Mary, occupée par différents types de boisements : les forêts anciennes au premier plan, les bocages et les accrues forestières (Photo CM, octobre 2025).

Après une première tentative, une nouvelle problématique foncière doit être résolue pour la restauration du col de Légal, de ce fait reportée. En revanche, celle du col de Pertus est complète : le nouveau stationnement, discret et bien inséré, est connecté au chemin historique <sup>46</sup> agrémenté notamment d'un petit théâtre, du belvédère sur la vallée de la Jordanne, et d'une ancienne fosse à loup restaurée. La visite de ce col est aujourd'hui apaisée, sa lecture est claire dans le paysage, grâce à cette intervention sensible et subtile.



Redonner la lecture du col de pertus, autrefois perturbé par le stationnement automobile, à gauche (source : SMPM) et aujourd'hui restauré, avec un stationnement concentré sur une aire dédiée (photo CM octobre 2025).

- Objectif 2 : Maîtrise et gestion des flux, poursuivre l'action de réduction de l'impact de la circulation et des infrastructures routières sur la découverte des paysages.

La mobilité sans voiture est une véritable marque de fabrique du Grand Site, saluée lors des 26<sup>e</sup> rencontres du réseau des Grand Sites de France en 2024. Huit actions sur dix ont été conduites, à l'exception du recours à l'appel à projets « french mobility » de l'ADEME et de la mise en œuvre de covoiturage sur de courtes distances, qui ont été reprises par les autorités organisatrices de la mobilité. Le résultat est édifiant : les « lignes du volcan » ont transporté 44 607 passagers depuis 2018, et près de 10 000 en 2025 selon le SMPM, réduisant fortement la pression sur le site classé. Elles desservent les 17 communes du Grand Site et celle de Murat et sont connectées au réseau d'itinérances douces du Grand Site et à la gare du Lioran. La régulation de la circulation des campings cars (arrêté préfectoral, aires d'accueil) complète ce dispositif.

- Objectif 3 : Organiser la transmission de la connaissance, des valeurs et des richesses du Grand Site de France.

Sur les 16 actions prévues, quatre n'ont pas abouti <sup>47</sup> car elles n'étaient pas prioritaires ou ont été confiées à d'autres acteurs. L'offre numérique s'est nettement renforcée avec le Wi-Fi dans les maisons de site, un site internet évolutif, une application dédiée aux activités nature, une webcam au Pas de Peyrol, qui a accueilli une nouvelle muséographie et un refuge équipé.

<sup>46</sup> Il marque l'ancien itinéraire de Mandailles-Saint-Julien à Saint-Jacques-des-Blats.

<sup>47</sup> Actions sur la Saxifrage à feuilles d'épervière reprise par le conservatoire botanique national, la muséographie mobile dépendante d'un musée qui a fermé, le réseau de Greeters qui n'a pas trouvé suffisamment de candidats et la création d'un Géoparc avec la chaîne des Puys en suspens.

Sur ce dernier, le projet continue, après l'installation d'un banc en pierre de lave, œuvre artistique très vite appropriée par les visiteurs, qui permet de surcroît d'éviter aux véhicules de stationner. A cela s'ajoutent un programme culturel, ethnographique, la publication d'un ouvrage et un projet pédagogique de 458 animations rassemblant 2 954 participants. Le réseau des cinq maisons de site s'est ainsi consolidé grâce à leur multifonctionnalité, incluant la mairie, parfois l'agence postale, dans une mutualisation des moyens : une véritable originalité du projet.



Plusieurs fonctions pour madame Lafont, secrétaire de mairie, chargée de l'accueil postal et de la maison de site du Falgoux (photos CM, octobre 2025).

- Objectif 4 : Soutenir l'activité locale dans les communes du GSF et valoriser l'esprit des lieux.

Les 14 actions prévues ont toutes été réalisées ou adaptées pour améliorer à la fois la vie quotidienne et l'accueil des visiteurs. Les acteurs locaux - hébergeurs, nouveaux actifs et organisateurs de manifestations sportives - ont été accompagnés afin d'intégrer les enjeux de biodiversité, et de porter un récit commun du Grand Site. De nouvelles formes de découverte (topoguide, carte, circuits à thème<sup>48</sup>), et des activités « quatre saisons » au col de Serre ont été développées. Des équipements contemporains structurants ont été aménagés à Mandailles-Saint-Julien (station de plein nature, halle)<sup>49</sup>



La halle de Mandailles Saint-Julien (Atelier du Rouget Simon Teyssou & associés), grand prix national d'architecture, et la promenade aménagée le long de la Jordanne (photo CM octobre 2025).

Par ailleurs, de 2020 à 2024, 13 projets ont fait l'objet d'un rapport de l'inspectrice des sites en CDNPS du Cantal, dont huit portaient sur la restauration de bâti pastoral, trois sur de la gestion sylvicole et le reste sur la restauration d'une falaise en aplomb de la RD 17 et la création d'une piste d'accès à l'estive du puy de la Tourte. C'est un bon indicateur des projets qui modifient l'état ou l'aspect du site classé.

<sup>48</sup> Sentier des Quirous entre Cheylade et Dienne, sentiers de Récusset déjà évoqués, sentier de la Jordanne à Mandailles-Saint-Julien, sentier du lac des cascades à Cheylade.

<sup>49</sup> Station nature, halle couverte et sentier aménagé le long de la Jordanne, déjà cité.

Ce bilan témoigne de nombreuses actions de connaissance, de restauration et de valorisation des patrimoines du site classé et du Grand Site de France, déjà menées et certaines à poursuivre. La diffusion de la fréquentation est permise par la consolidation du plan de mobilité et l'offre diversifiée d'équipements multifonctionnels bien répartis, dépassant les frontières des vallées, dans une montagne habitée et vivante.

Les actions forestières n'ont en revanche pas pu être menées à terme. Un suivi renforcé de l'évolution des espaces forestiers est donc souhaitable, notamment pour mieux comprendre l'évolution de la « zone de combat », des accrues et la dynamique d'enrichissement, modifiant les paysages sur le long terme au sein du site classé et dans les vallées. Ces espaces présentent un intérêt écologique certain et nécessitent des interventions prudentes. Un suivi cartographique spécifique, en complément des suivis photographiques, aiderait à orienter les décisions sur leur gestion future.

De la même manière, un suivi détaillé de l'évolution et de la gestion des surfaces pastorales à la fois sur le site classé et sur l'ensemble du Grand Site, permettrait d'alimenter une veille dans le domaine : sur la dynamique foncière, la déprise, et surtout les zones de projets prioritaires de reconquête.

De surcroît, il serait également pertinent de quantifier plus précisément les actions de restauration des routes, cols et chemins du Grand Site, en suivant dans le temps les surfaces ou linéaires restaurés, à restaurer ou en bon état.

Enfin, les indicateurs déjà existants - fréquentation des navettes, animations, visites du site internet, téléchargements de l'application mobile, fréquentation des maisons de site, stationnement au Pas de Peyrol, etc. - peuvent être poursuivis dans le cadre de la nouvelle labellisation, tout comme le suivi des programmes et dispositifs financiers mobilisés par le PNRVA.

### 3. Le projet de renouvellement du label Grand Site de France 2025-2033 (annexe 7)

#### 3.1 Un périmètre étendu depuis la dernière demande de labellisation

- Une extension sur quatre communes

Le périmètre étendu à 17 communes passerait de 36 000 ha à 47 200 ha pour une population de 3 800 habitants, soit six habitants/km<sup>2</sup><sup>50</sup>. L'arrêté préfectoral du 26 février 2021 a acté l'adhésion au SMPM de Laveissière, Saint-Jacques-des-Blats, Salers et Thiézac, alors considérées localement comme des « villes-portes » du Grand Site, et en a modifié les statuts<sup>51</sup>. Les deux premières, concernées par le site classé, ainsi que la commune de Thiézac appartiennent à la vallée de la Cère, lieu de vie touristique, au sein des communautés de communes de *Cère et Goul en Carladès* et de *Hautes Terres communauté*. Leurs paysages sont dominés par le Puy Griou et le Plomb du Cantal, en covisibilité avec le Puy Mary. Thiézac dénombre en outre trois sites inscrits par arrêtés du 28 janvier 1942 : les cascades du Pas de Cère, de la Roucolle et de Faillitoux, intimement liées au patrimoine volcanique. Cette extension inclut en conséquence la station de sports d'hiver du Lioran, nous le verrons plus loin.

- Intégration du bourg de Salers

La ville patrimoniale de Salers, l'un des plus beaux villages de France<sup>52</sup> est le second site le plus visité après le Puy Mary, avec plus de 300 000 visiteurs par an<sup>53</sup>. Son inclusion confirme l'implication dans le Grand Site déjà réelle, des communes de la communauté de communes du *pays de Salers*. Son belvédère offre une vue sur le massif du Puy Mary (photo ci-après). Son patrimoine bâti, son offre d'accueil et de commerces sont susceptibles de renforcer encore la cohérence du Grand Site. Son lien fort avec l'appellation d'origine protégée (AOP)<sup>54</sup> fermière du

<sup>50</sup> La moyenne française étant à 105, 8 habitants/km<sup>2</sup>, sur un nombre d'habitants du Cantal estimé à 144 226 selon l'INSEE au 1<sup>er</sup> janvier 2025.

<sup>51</sup> En arrêtant notamment un collège de personnes ressources (RGSF, PNRVA, SAEM du Lioran et Cantal Destination). Des liens dans le projet à 8 ans pourront ainsi être structurés et renforcés

<sup>52</sup> Site inscrit, site patrimonial remarquable et vingt monuments historiques déjà cités.

<sup>53</sup> Ici Auvergne-Rhône-Alpes.

<sup>54</sup> Un décret de 2000 renforce l'appellation sur de nombreux critères : la zone d'appellation a été réduite aux monts du Cantal, au Cézallier et aux monts Dore, la zone d'affinage a été conservée, en particulier pour l'utilisation des tunnels d'affinage la période de fabrication s'étend du 15 avril au 15 novembre à conditions que les animaux soient nourris à l'herbe.

fromage éponyme, et d'autres produits locaux renommés, confortent l'axe essentiel du Grand Site sur le développement local et le pastoralisme. Ces liens dans le projet à 8 ans pourront ainsi être structurés et renforcés



Belvédère de Salers vers le massif des monts du Cantal (Odile Schwerer, octobre 2024).



Le bourg de Salers (photo SMPM, dossier de candidature, 2025)

- Intégration de la station de ski du Lioran

La question de l'inclusion intégrale du Lioran a fait l'objet d'une recommandation lors de la CSSPP en 2018 (voir page 8 du présent rapport). La réponse s'est traduite dans une convention de partenariat entre le syndicat mixte du Puy Mary et le conseil départemental du Cantal, propriétaire notamment d'une partie de la station de ski (annexe 8), pour accompagner sa mise en valeur paysagère. La gestion des équipements est du ressort de la société d'aménagement et d'économie mixte (SAEM) du Lioran. Par ailleurs, le syndicat mixte du Lioran possède notamment des compétences<sup>55</sup> sur l'assainissement et les déchets.



Le château d'eau de la gare du Lioran à Laveissière, monument historique (Source : SMPM)



La patinoire du Lioran (en haut à gauche), appelée « l'arche des neiges » de Vittorio Mazzucconi, architecte de renommée internationale fait l'objet d'une opération de restructuration et d'extension. La station offre des formes d'habitats contrastées avec des chalets au Font d'Alagnon (en haut à droite) et la tour Sumène, au centre, sur la prairie des Sagnes (photos CM, octobre 2025).

<sup>55</sup> Parmi celles-ci, la concession de la distribution publique d'électricité, assainissement non collectif des eaux usées, traitement des déchets ménagers et assimilés, lutte contre les nuisances sonores.

Cette intégration apparaît pouvoir contribuer au projet global, pour les raisons suivantes :

- son positionnement sur un col emblématique, ligne de partage des eaux Loire-Bretagne/ Adour-Garonne, où deux tunnels remarquables furent édifiés au XIX<sup>e</sup> siècle,
- son offre de mobilité depuis sa gare historique,
- son lien, notamment, avec le Plomb du Cantal, sommet emblématique, et le col de Rombière proche du Puy Mary, et leurs remontées mécaniques,
- son patrimoine bâti, offrant certes un parc ancien de logements de tourisme, essentiellement privés, à la typologie variée, parfois de grande hauteur, mais des éléments bâties qui mériteraient d'être inventoriés et valorisés,
- son offre potentielle de sports de nature « quatre saisons », compatible avec le programme d'actions à 8 ans,
- ses équipements d'accueil et son offre de stationnement (pour les campings cars notamment).

Au Font d'Alagnon, la question du maintien du télésiège de Rombière est posée à terme, en raison de l'équilibre économique indispensable de cet équipement. Le télésiège confère à ce site un aspect aménagé, sans pour autant le dénaturer. Si le tourisme se développe sur toute l'année et permet de le rentabiliser, son maintien pourrait être justifié, sinon, son démantèlement serait la seule solution économiquement viable. Le conseil départemental souhaite engager cette approche rationnelle, économique et de projet, sans parti pris *a priori*. Les sources de l'Alagnon et de ses affluents sont encadrés par un amphithéâtre naturel de forte sensibilité paysagère, à révéler dans le paysage. Afin de le requalifier, l'enlèvement des véhicules ventouses devrait être à la charge de leur propriétaire. La réduction et la renaturation de l'aire de stationnement, sous maîtrise d'ouvrage départementale, permettrait de mettre en valeur l'Alagnon et son affluent, le ruisseau de la Grange, comme structuration du projet à venir. Par ailleurs, la renaturation des deux autres aires de stationnement du Font d'Alagnon serait à programmer.



Aires de stationnement de camping cars, d'accès au col de Rombière et au Font d'Alagnon (photo CM, octobre 2025).

La SAEM a amorcé une requalification paysagère des espaces publics<sup>56</sup>, incluant la création potentielle d'un plan d'eau pour les fonctions de réserve et de loisir, soit au droit du lac de la Gare,

<sup>56</sup> Les projets prioritaires, programmés à échéances 5 ans sont la restructuration de l'Arche des Neiges en pôle indoor, la création d'un bâtiment d'accueil d'information touristique, des activités et des services, l'aménagement d'un accueil jeunesse enfance, la rénovation du bûcher du Baguet, la requalification de la prairie des Sagnes (front de neige), l'aménagement d'une esplanade piétonne en entrée de station, l'aménagement d'une voie douce entre la gare et le cœur de station, la création d'une aire de camping-car, l'aménagement d'un sentier entre le bûcher du Baguet et la prairie des Sagnes, la valorisation du Plomb du Cantal (sentier

soit au Font d'Alagnon. L'examen de cette demande par les services en charge de la protection des milieux aquatique révèle qu'il convient de privilégier « *l'extension de la période de prélèvement dans le ruisseau du Viaguin, afin de permettre un remplissage des plans d'eau des Gardes et de la Gare début février* »<sup>57</sup>, plutôt que les nouveaux aménagements. Le Font d'Alagnon, en tête de bassin versant, est en effet une zone d'expansion des crues, de surcroît concernée par les risques avalancheux.

L'adaptation de la station du Lioran et de son modèle économique dans un contexte de changement climatique est une problématique, qui a été étudiée dans le récent rapport de la cour des comptes de février 2024<sup>58</sup>. La SAEM et les collectivités y envisagent le développement d'un réseau de chaleur. Une coordination spécifique pour la rénovation énergétique du bâti privé seraient à envisager, qui n'est pas du ressort du SMPM.

Cette intégration d'une station de moyenne montagne dans un Grand Site est une première, même si cette station occupe une faible superficie à l'échelle du Grand Site étendu. De nombreux liens sont désormais à tisser dans le temps entre le massif des monts du Cantal et l'offre de service, d'hébergement, de stationnement et d'équipement du Lioran sur les « quatre saisons ». Une programmation de la résorption des points noirs paysager et une meilleure lecture paysagère de la circulation sur la prairie des Sagnes sont déjà amorcées et devraient aboutir à l'horizon 2033. Toute nouvelle fonction ou installation sur le Font d'Alagnon, devrait privilégier d'autres espaces moins sensibles du point de vue paysager et hydrologique, dans l'attente d'une véritable vocation de cette porte d'entrée pour le Grand Site de France. En parallèle, un plan d'adaptation au changement climatique du Lioran serait souhaitable, intégrant des volets économique et prospectif, pour une gestion économe des ressources naturelles, notamment de l'eau, ainsi que la sobriété énergétique, l'efficacité énergétique et le développement des énergies renouvelables.

### 3.2 Analyse des autres dimensions du programme à l'horizon 2033

- Objectif 1 : conciliation de la préservation et de la valorisation paysagère du Grand Site de France Puy Mary - Volcan du Cantal à l'ère de la transition énergétique

Ces six actions en régie sont assorties d'un investissement total de 305 000 €. Elles s'inscrivent dans la continuité du cadre de référence paysager fondateur et identitaire du GSF.

La charte architecturale, paysagère et environnementale est un outil majeur à venir sur le territoire, en lien étroit avec le PPTE. Sa réussite repose à la fois sur sa dimension opérationnelle, ainsi que sur l'implication pleine et entière des élus, mais aussi des habitants, permanents ou non. Des arpentages partagés permettraient d'identifier finement l'identité des bourgs et de leurs vallées, leurs enjeux architecturaux et paysagers, pour cibler les besoins dès la conception de la charte. De même, l'évolution du bâti agricole, indispensable, reste néanmoins parfois trop prégnante, sur les points hauts ou dans les fonds de vallée. Ainsi, une actualisation des orientations établies en 2016<sup>59</sup> est souhaitable, en lien avec la chambre d'agriculture et éventuellement la société d'intérêt collectif agricole « habitat rural du Cantal ». En outre, le développement du photovoltaïque, en particulier sur les bâtiments agricoles, voulu par les partenaires du PPTE, nécessiterait un cadre clair, avec des orientations par type de bâti. La reconversion des burons et les granges, devenus rares et convoités, nécessiteraient également un encadrement spécifique<sup>60</sup>. En outre, un repérage du bâti patrimonial est indispensable pour éviter les démolitions involontaires, tout comme la prise en compte de la vacance immobilière, des biens sans maître, ainsi que de l'évolution des locaux commerciaux, afin d'encadrer et anticiper des transformations au service de bourgs vivants. La charte pourrait enfin

*thématisé ponctué de belvédères et supports d'interprétation du paysage), l'aménagement d'un plan d'eau et un réseau de chaleur biomasse bois.*

<sup>57</sup> Source : DDT du Cantal.

<sup>58</sup> Rapport de février 2024, qui recommande notamment, un observatoire des données de vulnérabilités en montagne, de faire évoluer le cadre normatif afin que les autorisations de prélèvements d'eau destinés à la production de neige tiennent compte des perspectives climatiques, de formaliser des plans d'adaptation au changement climatique, déclinant les plans de massifs prévus par la loi Climat et résilience et de conditionner les financements au contenu de ces derniers, de mettre en place une gouvernance des stations de montagne ne relevant plus du seul échelon communal et de mettre en place un fonds d'adaptation au changement climatique destiné à financer les actions de diversification et de déconstruction des installations obsolètes, alimenté par le produit de la taxe sur les remontées mécaniques.

<sup>59</sup> Plaquette « concilier les bâtiments agricoles et les paysages du Cantal » réalisée par le CAUE en collaboration avec l'UDAP et la DDT du Cantal.

<sup>60</sup> Un guide sur la restauration des bâtiments d'estives, dont les orientations d'instruction ont été validées en CDNPS, est actuellement en cours de finalisation par la DDT.

promouvoir une architecture contemporaine et sobre, déjà valorisée dans le projet à huit ans, avec un parcours dédié. Le conseil aux porteurs de projets avec l'ABF, la DDT, la DREAL, le CAUE, le SMPM, le PNRVA et le conseil départemental et la formation des instructeurs seraient à structurer et renforcer. Ainsi, les enjeux propres au GSF, définis dans sa charte, devront, à terme, être intégrés dans les documents d'urbanisme - SCOT, PLUi et PLU<sup>61</sup>.

La restauration des cols, des délaissés routiers et des sentiers érodés est pérennisée, tout comme les savoir-faire acquis des équipes du SMPM, du PNRVA et du conseil départemental. Dans ce contexte, la réhabilitation du col de Légal, reportée, nous l'avons vu, constitue une priorité en raison de ses 55 lits et à son importance dans l'accueil du Grand Site, en soutien d'acteurs locaux usagers du lieu.



*A gauche, Col de Légal (Photo DREAL Auvergne Rhône-Alpes). Il est prévu une requalification du parvis du gîte, la création d'une nouvelle aire de stationnement paysagère, l'organisation des accès et des continuités et un traitement paysager global, pour un budget estimé à 250 000 € environ. A noter que les boisements de ce site ont subi des désordres sanitaires et une tempête. A droite, le Pas de Peyrol et la terrasse de la maison de site à requalifier (photo CM, octobre 2025).*

Enfin, l'observatoire photographique des paysages est considéré par le SMPM comme « *un outil puissant pour suivre l'évolution du paysage, sensibiliser le public et appuyer les décisions de gestion* ». Ces séries photographiques, pour le moment existantes sur le seul cirque de Récusset, sont des outils de compréhension des dynamiques paysagères, susceptibles de nourrir le processus de décision, mais aussi d'évaluation du Grand Site.

La charte architecturale, paysagère et environnementale devrait permettre de mettre à jour le guide sur la conciliation des bâtiments agricoles et du paysage. Elle devrait être assortie d'un conseil aux porteurs de projet et déclinée dans les documents d'urbanisme, dans les 8 ans du label.

Par ailleurs, il serait souhaitable de programmer la remise en état de l'un des deux cols restants à requalifier, Aulac ou Néronne, dans les 8 prochaines années, même si les travaux peuvent intervenir ultérieurement, avec l'ajout du col de Rombières comme nouveau site à traiter. En complément, il apparaît vertueux de revenir sur les aménagements passés afin d'en corriger les défauts, notamment en réexaminant les parkings du col de Serre et l'aire d'accès au col du Redondet, qui pourraient être intégrés à une programmation future, afin d'en améliorer l'intégration paysagère. Enfin, au Pas-de-Peyrol, le démontage des anciens panneaux solaires sur le toit de la maison de site marque une nouvelle étape : la terrasse peut désormais être réinvestie sans surélévation. Le retrait des parasols publicitaires sur la terrasse du restaurant contribuerait au maintien de sa sobriété retrouvée.

Enfin, le nouveau regard d'un photographe professionnel pour le nouvel observatoire photographique du paysage permettrait de faire projet, notamment avec les habitants et les élus, de positionner, par exemple, un observatoire sur le belvédère du Puy Mary et d'intégrer des points de vue essentiels, définis collégialement, pour la compréhension de l'évolution des paysages du Grand Site et de leur gestion. La reconduction photographique pourrait ainsi être réalisée en régie, dans la mesure où la compétence existe en interne du SMPM.

<sup>61</sup> Le PLUi de la communauté de communes (CC) du pays de Gentiane est en cours d'élaboration. La compétence PLUi a été transférée à la CC du pays de Salers au 1<sup>er</sup> février 2024. Le PLUi de la CC de Cères Goulès en Carladès a été approuvé par délibération le 25 février 2020. Le PLUi de Hautes terres communauté a été arrêté le 4 avril 2025. Le PLUi-H de la communauté d'agglomération du pays d'Aurillac a été approuvé le 17 décembre 2019 puis a fait l'objet de révisions / modifications allégées en 2022, 2024, 2025.

- Objectif 2 : valoriser un espace forestier et des espaces naturels remarquables : enjeu environnemental, enjeu économique, enjeu sanitaire.

Cet objectif comporte six actions en régie et 20 000 € d'investissement. Il reconduit les visites guidées thématiques, les ateliers pédagogiques, ainsi que des animations interactives avec les écoles ; mais également les actions de sensibilisation du grand public aux écogestes et à la biodiversité, afin de promouvoir un tourisme durable et respectueux du site.

D'abord, il vise à améliorer les conditions difficiles d'exploitation en moyenne montagne, par une action phare à venir du GSF : le schéma de circulation et la desserte forestière du massif cantalien.

En second lieu, cet objectif vise à mieux connaître la biodiversité, par l'élaboration d'un atlas de biodiversité intercommunale en régie, et renforcer la connectivité écologique, grâce au schéma directeur 2025-2031 de l'ENS de Récusset, mais aussi *via* le « Contrat Vert et Bleu » du PNRVA, pour préserver les forêts anciennes, les prairies, les lacs, les cours d'eau et les tourbières, et pour réduire les pollutions lumineuses.

Le futur atlas de la biodiversité du Grand Site est un bon moyen de capitaliser le suivi des opérations d'inventaire, de gestion et de reconquête de la biodiversité à l'échelle du Grand Site, en lien avec les enjeux territoriaux plus larges des sites Natura 200, par exemple. Par ailleurs, une expérimentation pourrait être menée pour explorer les possibles évolutions et les éventuelles interventions de gestion ou d'enrichissement des accrues forestières.

- Objectif 3 : Préserver et accompagner les activités et pratiques agricoles sur le Grand site de France

Ces six actions en régie peuvent amener à des études complémentaires en investissement. Il s'agit de la création et la structuration de la filière de la marque agricole « Agneau du Puy Mary », la gestion et la préservation de l'eau pour l'agriculture en zone de montagne (rationalisation et aménagement durable des points d'abreuvement), le maintien des parcours pastoraux traditionnels et la gestion des conflits d'usage entre agriculteurs et la participation à la *Journée internationale des parcours et des éleveurs 2026* sur le grand site. Dans la mesure où les paysages de pelouses, entretenus par des estives, sont les motifs principaux du site classé, l'enjeu de leur maintien est partagé entre les services de l'Etat, qui se coordonnent, notamment en faveur de la préservation de la ressource en eau et des bocages associés, les organisations socioprofessionnelles et les élus. Le SMPM a recruté une volontaire territoriale de l'administration (VTA) pour accompagner ces mesures de valorisation des estives.

Le territoire se dirige vers un scenario « *pasto-durable* », tel que décrit dans l'étude du ministère chargé de l'agriculture sur « *l'avenir du pastoralisme français à l'horizon 2035* ». Il permet en effet d'utiliser tous les leviers d'un maintien du pastoralisme et de prairies favorables à la biodiversité des sommets, ainsi que des bocages des têtes de bassin versant et la ressource en eau, par la poursuite de la mise en lien du réseau d'acteurs (estives collectives, Auvergne estive, PNR, SMPM), par la reconnaissance (dépôt de la marque, signes officiels de qualité), par la gestion (aménagement des points d'abreuvement, recherche de financements, notamment via les paiements pour services environnementaux, les programmes régionaux portés par le PNRVA, l'agence de l'eau, les contrats Natura 2000, les MAEC, etc.), dans une vision prospective et un suivi de cette reconquête paysagère par l'économie et la filière ovine et bovine. On pourrait ajouter l'axe suivant : l'observatoire et l'action foncière sur les zones prioritaires à reconquérir sans action mécanique. Il s'agit de conforter les initiatives, déjà émergentes, de facilitation de l'accès au foncier sectional, par la « *communalisation* », lorsque cela est possible, afin de favoriser davantage les estives collectives et les groupements d'éleveurs.

- Objectif 4 : Accompagner et adapter les usages et la fréquentation du massif pour un tourisme durable : mobilité, conciliation des usages, la pleine nature un paysage en pratique, les stations de pleine nature « quatre saisons » :

Ces six actions en régie du SMPM nécessitent 65 000 € d'investissement pour une étude de fréquentation touristique, avec l'objectif de séjours longs et durables et d'une formation des hébergeurs sur le GSF, qui pourrait conduire à une labellisation.

L'idée de créer une destination touristique « Puy Mary-Volcan du Cantal » a été évoquée avec votre rapporteure. Elle permettrait en effet de fédérer l'offre touristique et gastronomique, la vente directe, l'artisanat (y compris artisanat d'art) ou les offres de service tels que les accompagnateurs de montagne, les entreprises valorisant les produits ou les séjours cantaliens, telles que *My Cantal* ou *P'A Cantal*. Certaines initiatives des habitants, propriétaires de gîtes ou autres promoteurs du Grand Site, pourraient être valorisées dans ce cadre. Par ailleurs, un volet citoyen de l'observatoire de paysage, pourrait être mené, par exemple, par la reconduction de photographies anciennes. La future étude de fréquentation offrira des opportunités à développer pour les séjours longs et l'offre « quatre saison », notamment sur le Lioran.

- Objectif 5 : actions prioritaire du plan de paysage transition énergétique (PPTE)

Les cinq actions multipartenariales prioritaires du PPTE sont toutes déclinées dans le plan d'actions : aménager les points d'eau, améliorer la qualité écologique et paysagère des rivières, développer les mobilités actives, guider les évolutions des bourgs et hameaux et sensibiliser les habitants et les visiteurs aux enjeux croisés de paysage et de transition énergétique.

Le projet à huit ans est modeste dans les investissements (390 000 €), mais priorisé et au cœur de l'action paysagère. Le SMPM est voué à travailler en permanence à la fois sur la restauration des paysages abîmés par la surfréquentation mais aussi sur la reconquête des composantes agricoles et forestières du site classé, des cols et des vallées associés. L'observatoire et la charte de paysage seront des outils pour ancrer la veille, ainsi que la qualité paysagère, environnementale et architecturale sur l'ensemble du Grand Site et qualifier les paysages, dans la concertation. Les collectivités partenaires et le SMPM ancreront le projet, entre continuité et maturité. Les actions du PNRVA prioritaires sur le Grand Site de France mériteraient d'être ciblées dans la prochaine charte et mises en œuvre, par exemple, grâce au renforcement de l'appui de proximité de son antenne de Murat.

#### 4. Conclusion - Avis

Le projet développé par Grand Site de France « Puy Mary - Volcan du Cantal » donne tout son sens au mot « renouvellement » il s'agit de remettre le travail sur le métier, en revenant sur les projets, sans les tenir pour acquis, en empruntant de nouveaux chemins, en restant ouvert à de nouvelles initiatives, et en ancrant de plus en plus le projet de développement durable, fondé sur les ressources locales et les actions des habitants et des promoteurs du Grand Site.

Le GSF démontre depuis 30 ans une constance dans son projet fondé sur le paysage, le service aux habitants, la diffusion des publics par une offre diversifiée et une mobilité durable. C'est un Grand Site exemplaire, par sa sobriété, son humilité, la solidité éprouvée de sa gouvernance, mais aussi par une équipe technique unie et dynamique.

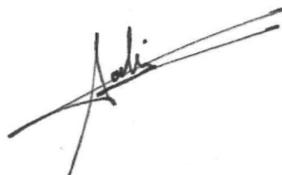
L'extension du périmètre du Grand Site lui apporte de nouvelles richesses patrimoniales, sociales et économiques mais réoriente son projet. Votre rapporteure souscrit à la proposition du Grand Site de hiérarchiser et sérier l'intervention sur le Lioran par une programmation ciblée autour de l'amélioration de la qualité paysagère, la valorisation des équipements contribuant au projet à venir et le devenir du Font d'Alagnon. Cette intégration du Lioran oriente notre regard vers le Plomb du Cantal, non encore classé, et sur les liens du Grand Site de France avec ce massif. Cette question n'est pour autant pas une priorité de cette labellisation. Elle pourrait être considérée dans le futur.

Votre rapporteure propose ainsi à votre commission d'approuver le renouvellement du label sur la base du bilan complet de la précédente labellisation et du projet à 8 ans, ainsi que sur l'extension de son périmètre. L'analyse du projet conduit à des suggestions détaillées tout au long du rapport. Il en ressort sept recommandations principales à l'intention du SMPM, du PNRVA, du conseil départemental, du conseil régional et des services de l'Etat :

- décliner, à terme, la future charte paysagère, architecturale et environnementale dans les documents d'urbanisme et l'accompagner d'une offre de conseil aux porteurs de projet ;

- programmer, d'ici 2033, la restauration du col de Neronne ou d'Aulac et la révision les aménagements sur le col de Serre et l'aire d'accès au Redondet ;
- consolider les indicateurs du Grand Site (comme suggéré en encadré en parties 2 et 3 du présent rapport), et développer les séries chronophotographiques avec l'appui d'un photographe professionnel et la participation des habitants et des élus. Faire de ces outils d'observation un socle de la décision et de l'évaluation des actions ;
- inscrire dans la future charte du PNRVA les orientations et les engagements spécifiques au Grand Site, impliquant l'ensemble des partenaires et déterminer des moyens pérennes et ciblés pour la prochaine labellisation ;
- sur la station du Lioran, élaborer un plan d'adaptation au changement climatique et ses volets économique et prospectif. Sur le font d'Alagnon résorber les points noirs paysagers (parkings) et confirmer sa vocation de nouvelle porte d'entrée vers le massif du Puy Mary ;
- établir une expérimentation sur les modes de gestion des accrues forestières, tout en suivant leur évolution sur le Grand Site de France;
- étudier les possibilités de création d'une destination « Puy Mary - Volcan du Cantal », pour renforcer la structuration des séjours longs et une forme de labellisation des produits et des services s'inscrivant dans l'esprit du Grand Site de France.

**Coralie Moulin**



## Annexe 1 : programme de visite de l'IGEDD

**Mission d'inspection générale  
Grand Site de France "Puy Mary, Volcan du Cantal"**  
Du 13 au 16 octobre 2025

### Programme prévisionnel

Version 06 octobre 2025

#### **Objectifs de la visite :**

Visite du territoire du Grand Site "Puy Mary, Volcan du Cantal", et rencontre des élus, partenaires et techniciens, préalablement au passage en CSSPP, le 17 décembre, du projet et programme d'actions de la candidature au renouvellement du label GSF

#### **Participants :**

**Préfecture du Cantal :** Hervé Demai, secrétaire général ;

**MTE :** Coralie Moulin, inspectrice générale de l'environnement et du développement durable ;

**DREAL Occitanie :** Mathilde Degen, inspectrice des sites ;

**UDAP du Cantal :** Paul Girard, architecte des Bâtiments de France ; Alain Mousny, technicien des bâtiments de France ;

**DDT Cantal :** Nicolas Meyer, directeur adjoint ; Isabelle Mellin, chargée d'expertises projets et territoires ;

**Elus des Collectivités territoriales :** Philippe Fabre, président Syndicat Mixte du Puy Mary (SMPM), maire de Mandailles-Saint-Julien ; Philippe Maura, 1er vice-président SMPM, maire de Saint-Cirgues-de-Jordannes ; Christophe Reynal, 2ème vice-président SMPM, maire de Cheylade ; Louis Chambon, 3ème Vice-président SMPM, maire du Falgoux ; Bruno Faure, président du conseil départemental du Cantal ;

#### **Services des collectivités territoriales :**

**SMPM :** Isabelle Derouet, directrice ; Thomas Delom, chargé de communication ;

**Autres collectivités :** Jonathan Balestier, directeur du patrimoine (CD 15) ; Mathieu Plantecoste, chargé d'opérations bâtiments et référent Lioran (CD 15) ; Jean-Philippe Reygade, garde nature au Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne ;

**Autres acteurs du Grand Site de France :** Laurent Bouscarat, président de Auvergne Estive ; Tony Joanny, président d'Groupement pastoral du Puy Mary – Volcan du Cantal ;

#### **Lundi 13 octobre 2025**

20 h 30 0 : Diner à Aurillac, en présence du SMPM (le président, les vice-présidents, la directrice) et de la DREAL.

#### **Mardi 14 octobre 2025**

8h30 : Départ d'Aurillac

9h45 : visite de la maison de site mutualisée du Falgoux ;

11h15 : Visite au Pas de Peyrol : visite et présentation de la muséographie de la maison de site, de la partie refuge, du parvis et des espaces de stationnement ;

12h15 : Déjeuner

13h30 : Visite au col du Redondet : présentation de la cabane pastorale, du point d'abreuvement, de la réhabilitation de la zone érodée, des travaux de confortement de falaise le long de la RD17 ;

17h00 : Mandailles-Saint-Julien, visite du village (station de pleine nature, point rando, halle, maison de site).

#### **Mercredi 15 octobre 2025**

12h00 : Déjeuner ;

15h30 – 16h 30 : Rencontre au conseil départemental ; échanges sur les thématiques d'investissement du CD15 sur la voirie, le soutien au SMPM, l'intégration du Lioran au GSF ;

16h30 - 17h00 : Échange en préfecture avec les collectivités et les services de l'Etat ;

17h00 – 17h30 : Échange en préfecture entre services de l'Etat ;

#### **Jeudi 16 octobre 2025**

9h00 : visite au col du Pertus : point sur les aménagements, le stationnement, les pièges à loups

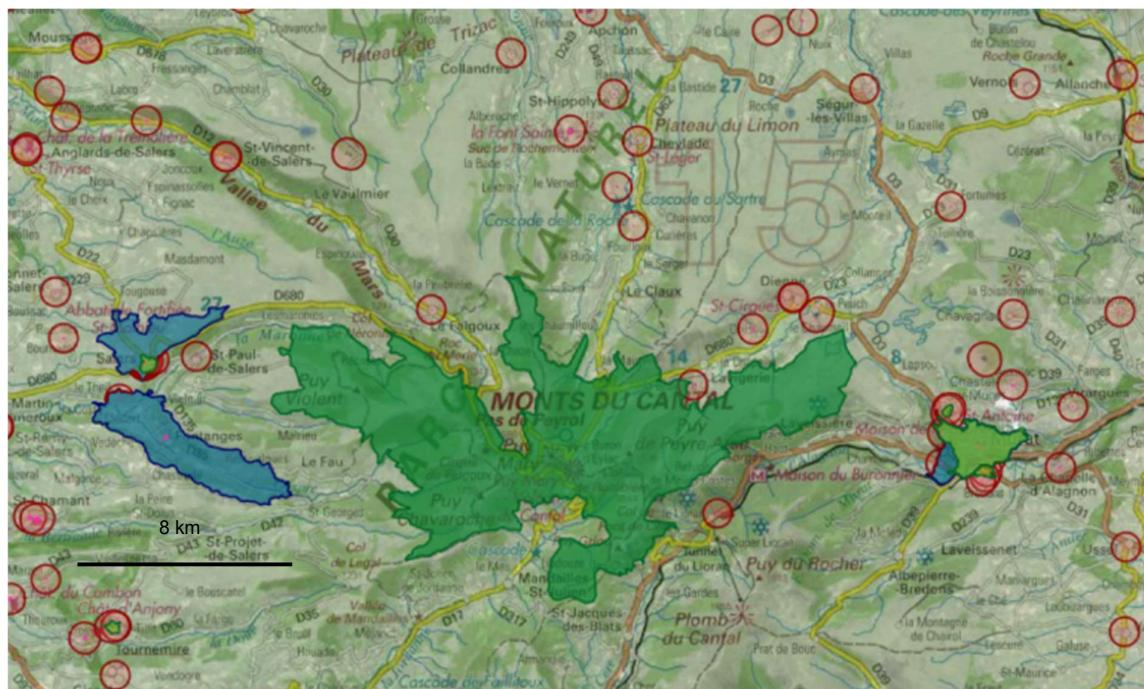
10h15 : visite au Lioran puis visite du cœur de station, du secteur de Fond Alagnon et du plan d'eau de la gare ;

12h30 : déjeuner ;

14h30 : fin de la mission.

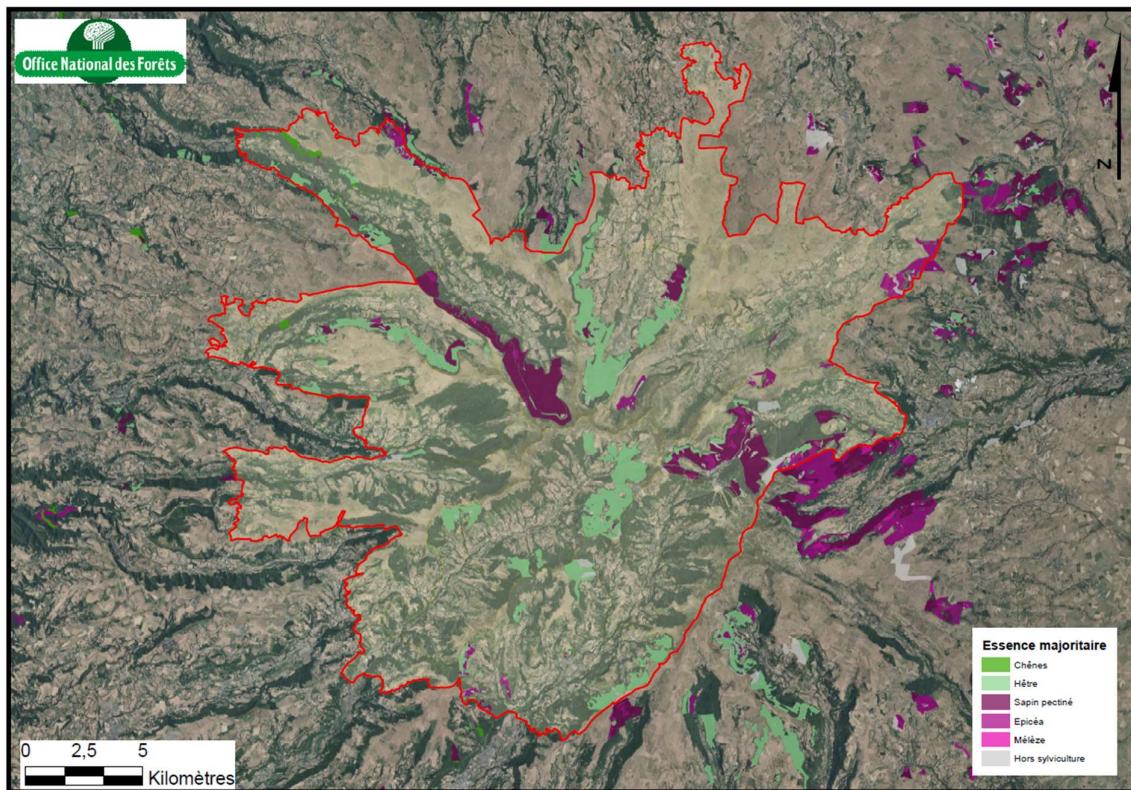
## Annexe 2 : liste des principaux monuments historiques du Grand Site

Eglise de Saint-Cirgues-de-Jordanne, Eglise Saint-Rémi de Lascelle, Château d'eau du Lioran à Laveissière, Ferme Saury, à Lavigerie, Eglise Saint-Martin et Chapelle Notre-Dame de Consolation à Thiézac, château de la Borie, Eglise Saint-Vincent et Cabanes dites "cases de Cotteuges à Saint-Vincent-de-Salers. Eglise Saint-Paul de Salers, Eglise Saint-Léger, Château d'Escorolles et Oratoire du Sartre à Cheylade, Château de la Cheyrelle, Eglise Saint-Cirgues et Sainte-Julitte, Croix du cimetière et Moulin de Drils à Dienne et Monument aux Morts au Falgoux. A Salers, on dénombre 13 maisons, le Beffroi ou Tour de l'horloge, la Maison dite Château de la Bastide, la Maison de Lafarge, la Maison Bertrandy, la Maison Sevestre (ancien bailliage), le Monument aux Morts, la Porte Martille, l'Hospice de Salers ou Fondation Lizet, l'Eglise Saint-Mathieu, le Bâtiment des Haras et la Gendarmerie dite Maison du Président (ancien Hôtel-Dieu). Un site patrimonial remarquable recouvre toute la commune (délibération de l'autorité compétente le 24/02/2014). On peut citer le SPR de Fontanges à proximité du GSF.



Extrait de l'atlas des patrimoines (les abords des monuments historiques sont en rouge, les sites patrimoniaux remarquables en bleu, les sites inscrits en vert-clair et le site classé en vert foncé).

### Annexe 3 : les forêts publiques du GSF, gérées par l'ONF



## Annexe 4 : Bilan de l'intervention du PNRVA

### Eléments à l'échelle du Grand site du Puy Mary (17 communes) :

#### PAEC 2023-2024 :

Le PNR des volcans d'Auvergne porte l'animation de 4 Projets Agri-Environnementaux et Climatiques dont un concerne les Monts du Cantal et le territoire du Grand site. Cette animation est réalisée par de l'ingénierie Parc qui accompagne les agriculteurs volontaires dans l'évolution de leurs pratiques, assure un appui technique et administratif ainsi qu'un suivi de la contractualisation.

- 61 exploitations agricoles engagées sur le territoire Grand site du Puy Mary
- 4 747 ha engagés en MAEC (la somme des surfaces ci-dessous est supérieure à ce chiffre du fait de la superposition possible des MAEC PRA1 et PRA3 sur certaines parcelles) :
  - o ESP2 : 41,95 ha
  - o MHU1 : 147,74 ha
  - o MHU2 : 24,01 ha
  - o OUV2 : 177,82 ha
  - o PRA1 : 2 073,86 ha
  - o PRA3 : 3 532,99 ha
- Montant engagé au profit des exploitations agricoles : **429 489 €/an soit 2 147 445€ / 5ans**

#### Plan pastoral Territorial 2022-2027 :

Le PNR des volcans d'Auvergne porte le plan pastoral territorial des volcans d'Auvergne (2022-2027). Le PNR anime les comités techniques et de pilotage avec les acteurs locaux et assure l'interface avec la Région. Il a confié l'animation du dispositif à Auvergne-Estive. Sur le territoire du Grand site, on dénombre au 25 novembre 2025 :

- 32 projets d'investissement validés – 733 708 €HT - financés à 70% :
  - o Création / confortement de dessertes : 8 projets pour 260 850 €HT :
    - 3 projets à Dienne pour 2 estives communales et 1 estive privée
    - 3 projets à Lavigerie pour 3 estives communales
    - 1 projet à St Paul de Salers pour 1 estive privée
    - 1 projet à Thiézac pour 1 estive privée
  - o Création / restauration de logements de bergers : 2 projets pour 155 490 €HT :
    - 1 projet à St Paul de Salers pour 1 estive privée
    - 1 projet à Laveissière pour 1 estive privée
  - o Création / reprise de points d'abreuvement : 10 projets pour 98 477 €HT :
    - 1 projet à Cheylade pour 1 estive privée
    - 1 projet à Dienne pour 1 estive communale
    - 3 projets à Laveissière pour 2 estives communales/sectionales et 1 estive privée
    - 2 projets à St Paul de Salers pour 1 estive communale et 1 estive privée
    - 2 projets à Thiézac pour 2 estives communales
  - o Création / reprise de clôtures, corrals : 7 projets pour 185 881 €HT :
    - 1 projet à Cheylade pour 1 estive privée
    - 1 projet à Dienne et Cheylade pour 1 estive privée
    - 1 projet à Laveissière pour 1 estive sectionale
    - 2 projets à St Paul de Salers pour 1 estive communale et 1 estive privée
    - 1 projet à St Projet de Salers pour 1 estive privée
  - o Reconquête pastorale : 3 projets pour 25 829 €HT :
    - 1 projet à Laveissière pour 1 estive communale
    - 1 projet à St Paul de Salers pour 1 estive privée
    - 1 projet à St Projet de Salers pour 1 estive privée
  - o Conciliation des usages (franchissements de clôture pour la randonnée) : 1 projet pour 7 179,19 €HT à St Paul de Salers pour 1 estive communale

- Des projets globaux déployés à une échelle supérieure mais qui profitent au territoire :
  - o Projet Elevé3 permettant un usage raisonnable des traitements antiparasitaires en élevage (50 000€HT dont la moitié bénéficie à 2 estives collectives privées du secteur)
  - o Projet de signalétique pastorale de Hautes terres communauté permettant d'améliorer la conciliation des usages en estives (5 920 €HT)
  - o Mission de pérennisation des structures collectives et de structuration de nouvelles estives collectives du territoire
  - o Projet de Programmation culturelle en lien avec l'année internationale du pastoralisme qui concerne le territoire
  - o Projet de formation de berger/vacher du Massif central qui concerne le territoire

#### Sites Natura 2000 Monts et Plomb du Cantal et Massif Cantalien

Le PNR des volcans d'Auvergne est animateur de 15 sites Natura 2000 à l'échelle de son territoire. **Les 2 sites Natura 2000 Monts et Plomb du Cantal et Massif Cantalien concernent particulièrement le territoire du grand site.** Une équipe constituée d'un animateur Natura 2000 et de deux gardes nature travaillent avec les acteurs locaux pour concilier les usages (notamment agriculture, forêt, tourisme) et le maintien des habitats et espèces d'intérêt communautaire.

- Animation financée en moyenne à hauteur de 62 000 € par la Région Auvergne Rhône Alpes au titre du dispositif Natura 2000.
- Missions principales :
  - o Etudes et suivis naturalistes
  - o Mission de conciliation des usages : appui aux porteurs de projets, évaluations d'incidence au titre de Natura 2000
  - o Sensibilisation des publics : animation grand public, élus, acteurs locaux, etc, points info garde réguliers en haute saison dont 1 au pas de Peyrol et à Prat de Bouc
  - o Travaux de restauration et d'entretien de sentiers organisés en partenariat avec les collectivités compétentes sur les sentiers, dont le syndicat mixte du Puy Mary
- Temps d'animation dédié au site Natura 2000 :
  - o Poste de chargé de mission Natura 2000 et conciliation des usages (0,5 ETP financé par Natura 2000 et 0,5 ETP sur fonds propre du PNRVA)
  - o Garde nature permanent Massif du Cantal (0,5 ETP financé par Natura 2000 et 0,5 ETP sur fonds propre du PNRVA)
  - o Garde nature permanent (0,5 ETP sur fonds propre du PNRVA et mise à disposition pendant 6 mois au Syndicat Mixte du Puy Mary)
  - o Garde nature saisonnier (contrat de 6 mois financé par Natura 2000).

#### Contrat vert et bleu des volcans d'Auvergne 2020-2025

Le PNR des volcans anime un contrat vert et bleu intégrant 28 maitres d'ouvrage pour un programme d'étude et de travaux des restaurations des trames verte, bleue et noire de son territoire. Plusieurs opérations ont concerné le territoire du grand site, notamment :

- le diagnostic de la trame noire.
- le plan sylvicole territorial (PST) des Volcans d'Auvergne permet aux propriétaires forestiers volontaires du territoire (publics et privés) de bénéficier de l'accompagnement financier de l'association **Sylv'ACCTES** pour la réalisation de coupes et travaux sylvicoles s'inscrivant dans des itinéraires sylvicoles choisis par le territoire, dans une logique de prise en compte de l'ensemble des services écosystémiques forestiers (économiques, sociaux, environnementaux).

#### Suivi des outils de gestion territoriale de l'eau

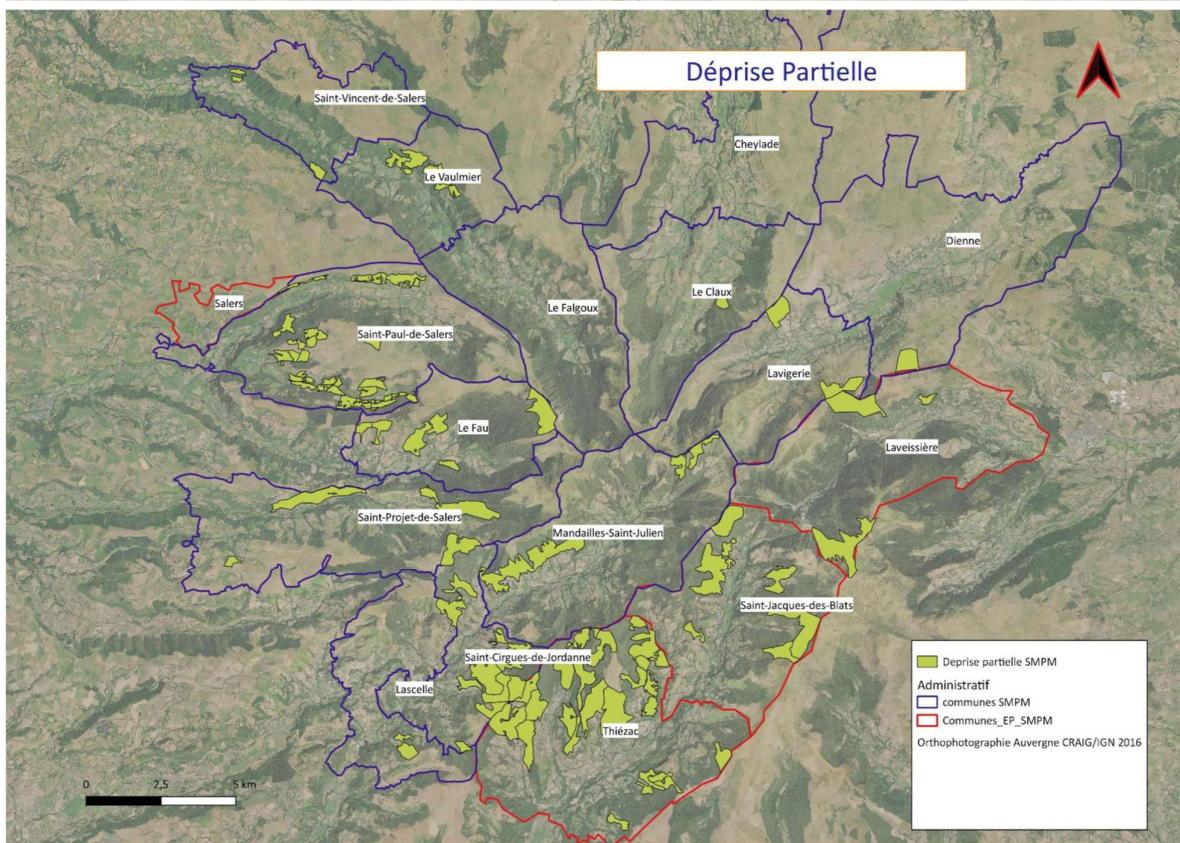
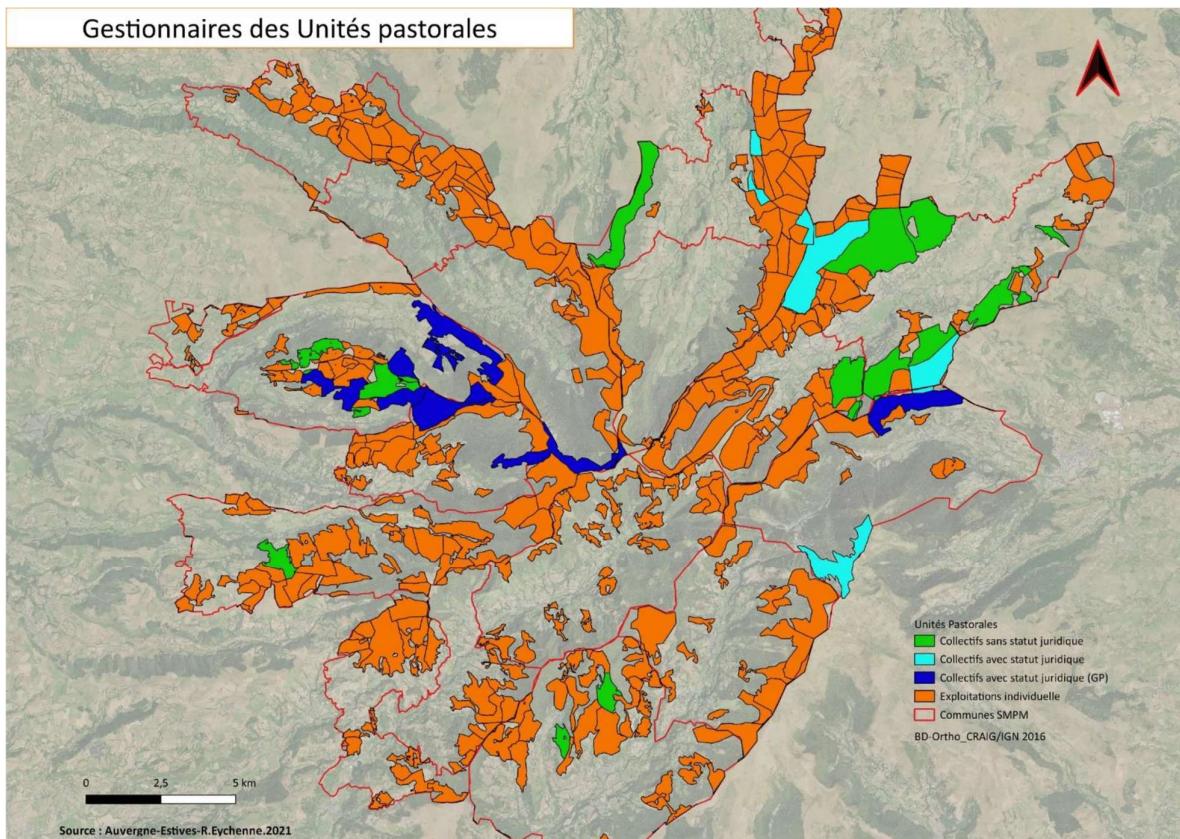
Le PNR des volcans d'Auvergne est impliqué dans plusieurs contrats territoriaux « eau » notamment Dordogne Rhue, Alagnon concernant le territoire du grand site (membre comités de pilotage) et membre des commissions locales de l'eau des Schémas d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) Alanon et projet Dordogne amont.

## Annexe 5 : Bilan des opérations 2018-2025 du GSF

### Bilan des opérations 2018-2025

OPERATIONS	DEPENSES HT	DEPENSES TTC	REGION	
<i>Les dépenses hors taxes incluent les montants restants à réaliser en 2025.</i>				DREAL
118 - Aménagements de l'ENS RECUSSET	28 060,50 €	33 672,60 €		
124 - Mise en place d'un Plan Paysage du Site	56 597,17 €	67 916,68 €		30 000,00 €
125 - Instalation de borne WIFI PUBLIC	11 390,57 €	13 668,68 €		
127 - Refonte du site et de l'application de l'Espace Trail	51 819,56 €	62 183,47 €	15 593,00 €	
128 - Aménagement Maison du Site du Pas de Peyrol (refuge)	43 429,54 €	52 115,45 €		
129 - Réhabilitation du bédélat du Cassaire	113 876,57 €	136 651,88 €		
130 - Aménagements abords MDS Mandailles	74 266,04 €	89 119,25 €	22 276,17 €	
131 - Aménagement abords du Col de Légal	7 000,00 €	8 400,00 €		
132 - Labélisation rivières sauvages	7 432,17 €	8 918,60 €		5 970,40 €
133 - Territoires à agricultures positives (Etudes TAP et création d'une cabane pastorale)	91 734,17 €	110 081,00 €	39 558,00 €	8 000,00 €
134 - Aménagement des abords du Col du Pertus	141 911,53 €	170 293,84 €	27 232,00 €	
135 - Refonte du Site Internet	9 390,00 €	11 268,00 €		
136 - Aménagement du sentier d'interprétation des Quirous	26 000,00 €	31 200,00 €		
138 - Refonte de la muséographie du Pas de Peyrol	249 228,85 €	299 074,62 €		25 000,00 €
139 - Installation de bornes électriques	13 870,00 €	16 644,00 €		
140 - Requalification des points d'abreuvement	75 000,00 €	63 671,38 €		60 000,00 €
141 - Mise en réseau du Pas de Peyrol	350 779,44 €	420 935,33 €		
142 - Zones érodées	16 757,56 €	17 140,26 €		5 419,22 €
Horodateurs - Gestion du stationnement	12 591,33 €	15 109,60 €		
Equipements pour entretien des sentiers de randonnée	61 011,53 €	73 213,84 €		
Installation circuits VTT	5 056,30 €	6 067,56 €		
Equipements MDS (defibrillateurs/chaudière)	22 544,15 €	27 052,98 €		
Animation du Site	49 982,39 €	59 978,87 €		
Navettes mobilité douce	153 564,46 €	184 277,35 €		
Organisation des rencontres des Grands Sites de France	25 000,00 €	30 000,00 €		
<b>TOTAUX</b>	<b>1698 293,82 €</b>	<b>1998 655,24 €</b>	<b>104 659,17 €</b>	<b>160 378,12 €</b>

## Annexe 6 : Gestionnaires des unités pastorales et déprise de ces dernières



## Annexe 7 : programme d'actions du Grand Site de France « Puy Mary – Volcan du Cantal » 2025-2033

OBJECTIF	ACTIONS	INVESTISSEMENT	PORTEUR	JUSTIFICATION	
				INVESTISSEMENT	PORTEUR
<b>OBJECTIF 1</b>	Charte paysagère, architecturale et environnementale Création d'une boîte à outils pour guider les porteurs de projets de construction, réhabilitation et plantations Aménagement du col de Légal (poursuite du programme d'aménagement des cols routiers) Mise en place d'un observatoire photographique Circuit touristique d'architecture contemporaine autour du massif du Puy Mary Mise en œuvre de la convention de partenariat SVPPM – CD15 pour l'accompagnement de la requalification paysagère de la station du Lioran	50000 5000 250000 SMPM/CAUE/DREAL SMPM/CAUE/PNRVA SMPM/CCPS/DREAL/CAUE SMPM/CAUE	SMPM/CAUE/DREAL En lien avec l'action 1 Poursuite de l'aménagement des cols du massif Elargissement du périmètre initialement localisé sur l'ENS de Réculusset Nouvelle action	Nouvelle action recommandée par la CSSPP de 2018 En lien avec l'action 1 Poursuite de l'aménagement des cols du massif Elargissement du périmètre initialement localisé sur l'ENS de Réculusset Nouvelle action	
<b>OBJECTIF 2</b>	Actions Diagnostic sur le schéma de circulation et desserte forestière sur le massif cantalien Elaboration d'un atlas de la biodiversité sur le grand site de France Schéma directeur de l'ENS de Réculusset 2025-2031 Sensibilisation et éducation des visiteurs sur les qualités paysagères et écologiques Développer un programme d'animations pédagogiques autour de l'écosystème forêt et de sa gestion	20000 Temps agent + étude Temps agent Temps agent Temps agent	SMPM/ONF/CRPF/PNRVA SMPM/PNRVA Maire de St Paul de Saliers PNRVA/SMPM SMPM	Nouvelle action Nouvelle action Poursuite de l'action depuis le lancement de l'OGS Périmètre rest sur les actions menées par le PNRVA dans le cadre d'une convention Poursuite de l'action	
<b>OBJECTIF 3</b>	Actions Création et structuration de la filière de la marque agricole "Agneau du Puy Mary" Production d'énergie renouvelable photovoltaïque sur les bâtiments agricoles du périmètre Gestion et préservation de l'eau pour l'agriculture en zone de montagne Maitenir des parcours pastoraux traditionnels Gestion des conflits d'usage entre agriculteurs, randonneurs, forestiers, chasseurs et habitants sur le massif Création d'une animation "Journée de l'estive" sur le grand site en lien avec 2026 année internationale des parcours et des éleveurs	Temps agent+étude Temps agent Temps agent Temps agent Temps agent	SMPM/Auvergne Estives/DDETSPPP/Agriculteurs SMPM SMPM/DREAL/PNRVA/DDT SMPM/PNRVA/Auvergne estives SMPM/PNRVA/Communautés de communes/OT SMPM/Auvergne Estives/Agriculteurs	Nouvelle action Nouvelle action accompagnement des porteurs de projet Poursuite de l'action Poursuite de l'action Nouvelle action Nouvelle action	
<b>OBJECTIF 4</b>	Actions Etude et fréquentation touristique/évolution dans le temps Stationnement des campings-cars sur le périmètre du grand site de France Développement de la mobilité autour du Puy Mary et liaison des cols du massif cantalien Création d'itinéraires de randonnée où les chiens sont autorisés Formation des hébergeurs touristiques sur la protection du grand site de France Développement de séjours longs et durables sur la totalité du périmètre du grand site	50000 Temps agent+5000 Temps agent + création de support Temps agent + création de support Temps agent + création de support Temps agent+réception de support	SMPM/CD15/OT SMPM/CC/OT SMPM/OT/CC SMPM/OT/CC SMPM/OT/CC	Nouvelle action étendue au périmètre des 17 communes Nouvelle action étendue au périmètre des 17 communes Nouvelle action étendue au périmètre des 17 communes Nouvelle action Nouvelle action	
<b>OBJECTIF 5</b>	Actions Aménager les points d'eau pour préserver la ressource et protéger les sols. Assurer et améliorer la qualité écologique et paysagère des rivières Développer les mobilités douces et les alternatives à la voiture individuelle. Guider les évolutions des bourgs et hameaux pour s'inscrire dans la transition énergétique et limiter l'artificialisation Sensibiliser les habitants et les visiteurs aux enjeux croisés de paysage et de transition énergétique	X X X X X	SMPM SMPM/EPIC/DT/ARS PNR - Région - Département - EPCI - ADEME - SNCF CAUE - UDAP - EPCI - ENERGIE 15 - DREAL Chambre d'agriculture 15 - DT PNRVA - département - Région	Actions prioritaires identifiées dans le PPTE Actions prioritaires identifiées dans le PPTE	

## Annexe 8 : Propriétés départementales sur le Lioran

